

L'insulte a été relevée

Eclatante victoire contre l'Internationale et le C. I. O. à Arvida et à Shawinigan

Les leçons de la victoire

Chers syndiqués de l'aluminium d'Arvida et de Shawinigan soyez vivement félicités de votre retentissante victoire du 8 février contre l'Internationale et le C.I.O.

Toute la C.T.C.C. s'en réjouit profondément, de même aussi les milliers d'amis de notre mouvement et de son idéal.

Vous avez combattu crânement un combat que vous n'aviez pas recherché, qui n'était pas nécessaire, qui ne pouvait qu'être funeste au bon ordre social, mais un combat qui vous a été imposé par des adversaires sans foi ni conscience, par des "étrangers" qui vous regardaient de haut... mais combat dont vous êtes sortis si magnifiquement victorieux.

Avec quelle magistrale façon vous avez ainsi rejeté à leur face l'insulte que ces semeurs de démagogie faisaient depuis des mois, des années, à votre fierté personnelle, à votre intelligence, à votre sens civique, à votre sens familial, à votre patriotisme et à votre esprit chrétien!

FIN DU COLONIALISME OUVRIER

Votre victoire à Arvida et à Shawinigan marque votre gratitude et votre confiance, pour leurs oeuvres passées et futures, envers vos syndicats respectifs; votre victoire marque votre désapprobation des procédés inadmissibles employés pendant la lutte à mort qui vous fut livrée; votre victoire marque la fin du colonialisme ouvrier dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean; de même est-elle un beau signe prometteur de sa fin prochaine aussi dans toute la région de la Mauricie.

Dans nombre d'endroits de la province, la C.T.C.C. a soutenu bien d'autres luttes pour libérer nos travailleurs du syndicat étranger, mais la lutte d'Arvida surtout fut, avec celle livrée dans le papier de la même région, pendant plusieurs années, parmi les plus vitales pour assurer la survie de notre mouvement, le seul vrai syndicalisme national en ce pays et avec cela le seul chrétien.

SACHONS LUTTER CRANEMENT

Combien (sous un autre aspect) fut encore singulièrement vitale cette lutte: toute la région Saguenay-Lac Saint-

(Suite à la page 11)

Une situation très grave

Les loyers de Wartime Housing trop élevés dans la région du Saguenay

De nombreux ouvriers de la région du Saguenay sont en ce moment dans une situation très grave, très inquiétante, à cause du fait que l'organisme du gouvernement fédéral connu sous le nom de Wartime Housing refuse de faire preuve d'un peu d'humanité à leur égard.

Une imposante délégation, ayant à sa tête le président de la C.T.C.C., s'est rendue à Ottawa et y a rencontré l'honorable C.-D. Howe pour lui exposer les revendications des ouvriers du Saguenay.

Ceux-ci désirent, on le sait, que les loyers des maisons du Wartime Housing soient diminués et voici les principaux arguments qu'ils apportent :

1o Ces loyers sont trop élevés pour les salaires gagnés dans la région. Ces salaires sont ceux des industries en temps de paix et non d'industries de guerre;

2o Le chauffage y est plus coûteux que dans n'importe quelle autre région du pays, à cause du climat très rigoureux;

3o Les familles sont nombreuses, plus nombreuses même que presque partout ailleurs dans Québec;

4o Certains locataires réussissent à louer des chambres mais cela est devenu impossible à cause des nombreux congédiements.

Bref, l'ouvrier ne peut plus faire face à ses obligations. Le gouvernement fédéral doit donc tenir compte de ces facteurs et remédier immédiatement à la situation en adoptant des mesures conformes aux besoins de la région.



Photo des membres de la Fédération de l'aluminium: première rangée de gauche à droite: M. Ducharme, délégué de Shipshaw, ainsi que M. Léo Caron, directeur, délégué de Shipshaw, M. Emmanuel Paquet, auditeur, François Allard, 1er vice-président, tous deux de Shawinigan, Léonce Laforest, président, Vincent Gauthier, 2ème vice-prés. de l'île Maligne, usine aluminium, J.-B. Bellemare, secrétaire général, Léo Hubert, auditeur d'Arvida; deuxième rangée de gauche à droite: Ernest Côté, délégué G.-H. Laforest, directeur des pouvoirs de l'île Maligne, Albert Sénéchal, organisateur de Shawinigan, l'abbé Omer Genest, aumônier des Syndicats, Chicoutimi, René Harmegnies, organisateur général de la Fédération, P.-E. Gagnon, Albert Bélanger, du chemin de fer Roberval-Saguenay, Aurèle Trambly des débardeurs de Port Alfred, et Almas Perron des pouvoirs de Shipshaw.

Employés d'hôpitaux réunis en syndicat

Aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières. — Les 150 employés d'hôpitaux des Trois-Rivières ont fondé mercredi dernier une association en vertu de la loi des syndicats professionnels du Québec, dont le but est l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux des membres de la profession.

Le premier président du Syndicat national catholique des services hospitaliers des Trois-Rivières et du district est M. J.-B. Bergeron. Les autres officiers élus sont MM. Maurice Pronovost, 1er vice-président; Roland Doucet, 2e vice-président; J.-B. Isabelle, secrétaire; Roméo Paquin, trésorier; Aristide Trempe, gardien; Maurice Arsenault, sentinelle; Urbain Lessard, auditeur; Camille Duhaime, directeur; Mlles Jeannine Neault, Thérèse Deschênes et Thérèse Limoges, directrices.

Le nouveau syndicat a demandé son affiliation à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada de même qu'au Conseil central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques du diocèse des Trois-Rivières. MM. U. Lessard, J.-B. Bergeron et J.-B. Isabelle ont été nommés délégués au conseil central.

Le syndicat deviendra d'ici partie cocontractante à la convention avec les hôpitaux, quoique ses membres, de même que tous les employés d'hôpitaux du district y soient déjà assujettis.

Il y a deux ans, c'est le conseil central qui avait représenté les employés d'hôpitaux auprès de la Commission provinciale d'enquête sur les hôpitaux.

Observance du dimanche et convention collective

par M. l'abbé Georges Côté, aumônier général de la C.T.C.C.

La semaine du dimanche ayant lieu, sous le patronage de NN. SS. les Evêques, du 25 février au 3 mars, et pour répondre à l'invitation de la Ligue du Dimanche, le Travail se fait un devoir de présenter l'article suivant.

Le précepte relatif au dimanche et aux fêtes d'obligation prescrit certains actes, comme l'assistance à la messe, et en défend d'autres, tels les oeuvres serviles, les procès, les actes publics de commerce ou de négoce, les amusements ou autres assemblées payantes. Ce précepte est une règle de conduite découlant de l'obligation imposée par la loi naturelle à tout être humain, celle de rendre un culte d'adoration à Dieu. Ce précepte est encore l'affirmation du droit absolu de propriété de Dieu sur le dimanche, au point que toute violation de ce précepte constitue un vol dont la malice se mesure à la dignité de Celui qui est dépossédé quoique possédant à titre de Créateur.

La loi ecclésiastique

La loi ecclésiastique cependant "admet que les salariés pour le bien commun, et non par esprit de lucre soient parfois dans la nécessité de travailler le dimanche, par exemple pour réparer les machines à l'usine: mais elle veut que ce tra-

vail, quand il est indispensable, soit distribué de telle manière que les mêmes personnes ne s'y adonnent pas plusieurs dimanches consécutifs et que pour chacune d'elles, il ne dure pas au delà d'un temps convenable". (Discipline diocésaine)

Il s'ensuit que, hormis ces cas, les ouvriers catholiques n'ont pas le droit d'accepter de travailler le dimanche et que les employeurs ne l'ont pas plus des les forcer. Il s'ensuit encore que s'ils le peuvent, les ouvriers catholiques doivent quitter une entreprise, une boutique, une usine ou un chantier où le dimanche n'est pas respecté.

Malheureusement les choses ne se passent pas toujours, dans le monde des employeurs et des employés, en conformité des exigences de la loi ecclésiastique.

Bien commun et bien particulier

Trop souvent les tempéraments admis par l'Eglise, en matière de sanctification du dimanche, sont interprétés par les intéressés, clients, employeurs et employés comme "une loi générale" qui sans permettre tout, permet cependant "tout le temps". C'est si facile d'identifier le bien commun au bien particulier et d'assujettir le premier au second.

(Suite à la page 11)

Une machine magnifique

Le congrès général de la C.T.C.C., grand "parlement ouvrier"

Est-il quelque chose de plus intéressant que d'assister aux séances de nos syndicats, de nos conseils centraux, de nos fédérations et surtout de suivre les séances animées et laborieuses du grand "parlement ouvrier", c'est-à-dire le congrès général annuel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Mais pour y trouver cet intérêt, il faut comprendre et connaître la souplesse et la puissance de cette machine, en saisissant tous les rouages et les voir à l'action.

Tel est le but de cet article.

* * *

Le mois dernier, de nombreux délégués de la C.T.C.C. présentaient au gouvernement provincial un mémoire très précis des revendications des ouvriers. Cet important document suggérait à nos législateurs, à la veille d'entrer en session, des amendements intéressants à plusieurs lois ouvrières. Il préconisait certaines réformes d'un caractère plus général dans l'intérêt des classes laborieuses de notre province.

Vous est-il déjà arrivé de vous demander comment on en est venu à conjuguer toutes ces forces dispersées? Avez-vous déjà réfléchi là-dessus?

Faisons-le donc ensemble.

* * *

Tout le long de l'année, syndicats, fédérations, conseils généraux ou centraux se voient poser des questions. Ils se butent à des difficultés, ils rencontrent des obstacles sur leur route, ils s'aperçoivent que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, ils font l'expérience de lois qui ne répondent plus à des exigences nouvelles ou qu'on a parfois bâties à coup d'opportunisme. Il faut contourner ces difficultés, renverser ces obstacles, modifier, abroger ou remplacer ces lois. Un syndiqué à l'assemblée de son propre syndicat soulève la question. On la discute sur place. Quand chacun a exprimé son opinion, donné son point de vue, suggérer ses modifications,

unanimentement ou sur division, on adopte une motion par laquelle on transmet cette proposition au conseil central, à la fédération, puis, en définitive, à la C.T.C.C.

Ainsi, on voit bien comment fonctionne la mécanique syndicale. On saisit le joint, on comprend que chaque groupement, c'est-à-dire chaque syndicat, peut faire entendre sa voix et être à l'origine d'une mesure destinée à apporter plus de justice, plus de mieux-être à la collectivité.

* * *

Arrivée à la C.T.C.C., la motion est classée, après modification de forme parfois, puis imprimée. Elle attend le congrès. A ces grandes assises, on forme un comité qui l'étudie et dit si elle est conforme aux buts poursuivis par les syndicats nationaux, si elle est conforme à l'intérêt général. Cet organisme, qu'on appelle "comité des résolutions", abat une besogne considérable dans les congrès. Il suffit d'assister quelques minutes à ses séances pour s'en rendre compte. Après quoi, elle revient devant l'assemblée des délégués venus de tous les centres, de tous les métiers et de toutes les professions. Là, on les adopte.

C'est ainsi que, une couple de mois plus tard, on les retrouve dans le grand mémoire présenté au gouvernement. Mais s'il n'y avait que cela, on aurait peut-être raison de dire: "Son chien est mort!"

Au contraire, pour la faire accepter par le gouvernement, il importe qu'elle soit connue dans l'opinion publique, qu'on la fasse accepter du public en somme, afin que celui-ci l'impose pour ainsi dire aux législateurs.

* * *

Un mot d'ordre se donne. Au retour, aux assemblées des syndicats, aux réunions des conseils centraux et des fédérations, on en parle, on revient à la charge. La presse s'en empare. Et c'est ainsi que tout le monde le sait, que tout le public comprend que cette petite motion, née humblement quelques mois plus tôt au sein d'un modeste syndicat, germée dans le cerveau d'un ouvrier qui s'occupe de son affaire, parvient à maturité et rentre dans nos institutions.

C'est comme ça, grâce à un travail inlassable, que nous avons aujourd'hui une législation sociale et ouvrière, que les esprits se sont éveillés petit à petit aux misères des classes laborieuses et que celles-ci commencent à remonter la pente.

Chacun d'entre nous ne doit-il pas se faire un devoir de participer au travail de son syndicat, d'être un membre actif, qui prend part à ses délibérations et cherche ainsi le bien de tous les travailleurs, à quelque métier ou à quelque industrie qu'il appartienne pour tirer le meilleur parti possible d'une aussi solide et intelligente structure?

* * *

Cet article vous a démontré, j'espère, que les cadres de nos syndicats sont solides, qu'ils sont une oeuvre de génie, appelée à rendre d'inappréciables services. L'enchaînement qui existe entre les divers organismes en est la plus sûre garantie.

Donnons-nous tous la peine d'étudier cette machine magnifique de notre organisation syndicale afin de pouvoir l'utiliser à plein rendement. Ce sera une excellente manière de travailler à l'amélioration de notre sort, à notre émancipation économique, intellectuelle et morale. Nous nous forgerons ainsi une véritable mystique syndicale.

SYNDIQUE

La patience est un bouclier contre toutes les peines.

Le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien.

Billet du mois

Encore les Jésuites! Et le clergé!

Assis près du chauffeur d'autobus, celui-ci m'annonce:

— Deux nouvelles lignes d'autobus.

— Où donc?

— La première, rue Lajeunesse, de Jean-Talon à Crémazie; l'autre, de Lajeunesse à Montréal-Nord, parce que le contrat avec les Sulpiciens pour le terrain où passe le tramway "Montréal-Nord" est expiré et ne sera pas renouvelé. Les communautés, ça mène tout. Tenez, les Jésuites louent des autobus de la *Montreal Tramways* tant qu'ils veulent et les civils ne peuvent en obtenir.

— Tiens, je ne savais pas que les Jésuites voyageaient tant que cela.

— C'est comme pour notre affaire. Notre union marcherait si le clergé ne bloquait pas cela. Qu'il ne s'en occupe donc pas; qu'il nous laisse faire. Je suis bon catholique; je fais tous mes premiers vendredis du mois.

— Mais, lui dis-je, un contrat n'est-ce pas une affaire de justice? Et la justice, le septième commandement, est-ce que ça ne regarde pas le clergé?

De la démocratie

Le brave homme n'osait pas dire non et il ne voulait pas dire oui. Mais, c'était pour moi le temps de descendre. Et tandis que j'allais à mes affaires, je songeais à celui que je venais de quitter et je trouvais étrange pour des chefs ouvriers de monter leurs gens contre un groupe aussi respectable, dans son ensemble, que le clergé. Si c'est ça la démocratie, pensai-je, ça ne vaut pas cher; elle ne mérite pas le sang des milliers de jeunes gens versé sur les champs de batailles pour son triomphe.

La masse

Quelques jours plus tard, tom-

bait sous mes yeux le message de Noël de Sa Sainteté Pie XII et j'y lisais: "L'Eglise ne réproouve aucune des diverses formes de gouvernement aussi longtemps qu'elles tendent au bien des citoyens". Après la condamnation de l'Etat autoritaire, le Saint Père examine ce qu'il faut entendre par démocratie: "Quand on se réclame de la démocratie, il ne faut pas confondre peuple et multitude amorphe ou, comme on a coutume de dire, masse. Dans la force élémentaire de la masse, habilement manoeuvrée et dirigée par les mains ambitieuses d'un seul ou de quelques hommes, les tendances égoïstes, artificiellement rassemblées, font du sacrifice de la masse une simple machine qui impose son arbitraire à la partie la meilleure du vrai peuple. L'intérêt commun est gravement atteint pour longtemps..."

Le message de Pie XII

La masse est l'ennemi numéro 1 de la démocratie et de la liberté; elle s'incline toujours vers la tyrannie, les excès, la violence; la vraie démocratie, au contraire, permet aux citoyens organisés d'exprimer et de faire valoir leurs opinions personnelles.

Dans un peuple digne de ce nom, toutes les inégalités dérivent, non de la politique, mais de la nature même, les inégalités de conditions sociales ne sont pas un obstacle à l'existence d'un authentique esprit de fraternité. Dans une démocra-

tie réelle, chacun a le droit de travailler dans l'honneur pour vivre de sa propre vie, là où la Providence l'a placé et comme le veut son destin. Mais dans l'Etat autoritaire gouverné par des mains despotiques, personne n'a le droit de vivre honorablement sa vie propre, contrairement à l'idéal démocratique de liberté et d'égalité".

Ennemi numéro 1

Après avoir lu ces lignes, je me suis demandé si je n'avais pas le droit de conclure que mon chauffeur d'autobus (et ses pareils) faisait partie de la masse, qu'il était l'ennemi numéro 1 de la démocratie et de la liberté puisqu'il ne permettait pas à des citoyens organisés (le clergé) d'exprimer des opinions plus que personnelles — divines —, ceux-ci étant les représentants de Dieu. Me fallait-il admettre que lui et ses semblables évoluent vers la tyrannie, vers un Etat autoritaire gouverné par des mains despotiques? Après la dictature des puissances d'argent, après la dictature hitlérienne, allons-nous connaître la dictature de prétendus chefs ouvriers?

A tout prendre, les Jésuites et le clergé sont moins embarrassants que ces gens-là.

BELETTE ENIGMATIQUE

La racine du mal est la vanité et la racine du bien, la charité.

La modestie ajoute au mérite et fait pardonner la médiocrité.

Ayez soin d'être doux et affable pour tout le monde, mais surtout dans le logis. — François de Sales.

Porter envie à quelqu'un c'est s'avouer son inférieur.

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

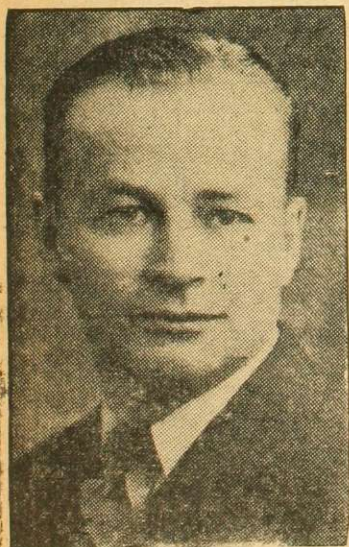
1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

Au conseil des métiers de la construction

M. Aldéric Gosselin, agent d'affaires du syndicat des charpentiers-menuisiers et de l'association des contre-maîtres, a été élu président du Conseil des métiers de la construction des syndicats nationaux.



M. Aldéric Gosselin

M. Roméo Charpentier, également de l'association des contre-maîtres, fut élu par acclamation 1er vice-président, M. J.-E. Lamoureux ayant décliné l'honneur; 2e vice-président, M. Joseph Arcand, agent d'affaires du syndicat des peintres; sec.-archiviste, M. J.-M. Chalut, de l'association des plâtriers; sec.-financier, M. René Lapointe, et statisticien, M. J. Rinfret,

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Cours permanentes d'arbitrage

En marge d'une déclaration du premier ministre de la province — Ces cours remplaceraient les conseils d'arbitrage — Ce qu'il faut éviter

Par Gérard Picard

En présence des délégués de la C.T.C.C., venus soumettre un mémoire de revendications au Conseil exécutif de la province de Québec, le premier ministre a lancé l'idée de la création de cours permanentes d'arbitrage. Et, selon toutes probabilités, un projet de loi, visant à établir un cour permanente d'arbitrage dans chacun des principaux districts judiciaires de la province, sera soumis à la Chambre des députés au cours de la présente session de la Législature.

Il faudra bien attendre que le projet de loi soit imprimé et distribué pour l'apprécier à sa juste valeur. Mais il convient de poser dès aujourd'hui quelques jalons afin de guider les lecteurs du *Travail* et leur permettre de mieux comprendre ce dont il s'agit.

But de l'arbitrage

L'arbitrage, dans le domaine des relations industrielles, est un moyen d'empêcher que les négociations directes infructueuses, entre employeurs et syndicats, ne dégénèrent immédiatement en grève ou "lockout". La loi peut imposer la procédure d'arbitrage où les parties peuvent s'entendre pour y avoir recours.

Généralement, un conseil d'arbitrage institué pour connaître la cause d'un différend comprend trois personnes: un représentant du syndicat, un représentant de l'employeur, et un président choisi par les deux représentants des parties ou nommé, à défaut d'entente, par le ministre du Travail. On forme un conseil d'arbitrage pour chaque cas.

Dans notre province, la presque totalité des conseils d'arbitrage ont été institués en vertu de la Loi des différends ouvriers de Québec. Notons tout de suite que les employeurs et les employés des services publics, en cas de différend, doivent obligatoirement soumettre leurs difficultés à un conseil d'arbitrage, et la sentence arbitrale est finale. Il s'agit ici de tous les employeurs et employés assujettis à la loi des différends entre les services publics et leurs salariés.

Dans les autres cas, c'est-à-dire dans le cas des employeurs et employés assujettis à la loi des relations ouvrières, il y a obligation de soumettre le différend à l'arbitrage, mais la sentence arbitrale n'est pas obligatoire, sauf accord des parties à ce sujet.

Dans la loi des services publics, le droit de grève est supprimé; sous la loi des relations ouvrières, le droit de grève subsiste.

Quatre ou cinq cours
D'après les informations préliminaires données par le premier ministre, les cours permanentes d'arbitrage remplaceraient les conseils d'arbitrage. Il y aurait quatre ou cinq cours d'arbitrage dans la province. Chaque cour serait présidée par un homme de loi. Ce président serait permanent. Les deux au-

tres arbitres ou assesseurs changeraient pour chaque différend. Les syndicats et les employeurs procéderaient à la nomination de leurs arbitres, comme présentement. Ces arbitres, toutefois, devront être choisis dans leurs districts respectifs.

Il n'y a pas d'objections de principes à faire valoir contre les cours permanentes d'arbitrage. Elles peuvent marquer un progrès sur la situation présente et réduire les délais. Mais, en matière d'arbitrage, l'important est de trouver des arbitres compétents et consciencieux. Il faut aussi que les parties soient de bonne foi.

Les cours permanentes d'arbitrage peuvent offrir des avantages dans le cas des services publics, là où la sentence arbitrale est obligatoire, à condition d'y nommer des présidents réputés pour leur formation légale générale, leur sens social éclairé et leur expérience pratique des relations entre le Capital et le Travail.

Les procédures formalistes

L'on devra veiller à ce que les cours permanentes d'arbitrage ne soient pas une nouvelle division de la Cour supérieure. Non pas pour écarter les hommes de lois, mais pour écarter les procédures formalistes susceptibles de faire perdre une cause sans qu'on puisse jamais la faire juger au mérite. Et aussi pour éviter qu'un arbitrage s'en aille jusqu'à la Cour suprême ou au Conseil privé avant que l'on sache à quoi s'en tenir.

De même, les cours permanentes d'arbitrage ne doivent pas signifier la suppression du droit de grève dans l'industrie et le commerce.

Voilà quelques réflexions jetées à la hâte sur le papier, en marge des cours permanentes d'arbitrage. Elles sont peut-être trop prudentes et marquées au coin d'une certaine défiance. Les législateurs ont donné de dures leçons aux syndicats ouvriers pour leur apprendre à ne pas s'emballer. Attendons de recevoir le projet de loi avant d'aller plus loin. Nous mettrons de l'enthousiasme à l'apprécier s'il marque une amélioration de notre législation sociale et correspond aux revendications légitimes des syndicats ouvriers.

Nos syndicats sont-ils libres et légitimes ?

Unions libres—Opinions américaines—La vérité

La grande revue *America*, dans son numéro du 27 janvier dernier, publiait un article de Benjamin L. Masse, intitulé: "Crise dans l'unité du travail". L'article nous fait réaliser la lutte aiguë que se livrent aux Etats-Unis la Fédération Américaine du travail et le C.I.O. Il est de toute évidence que le C.I.O. veut décapiter la Fédération Américaine du travail.

Le C.I.O. a réussi à faire convoquer à Londres un congrès des Unions ouvrières. La Fédération Américaine du travail n'a pas voulu y participer. Pour quelles raisons?

Lors de la convention tenue à la Nouvelle-Orléans, l'automne dernier, la Fédération Américaine du travail, par la voix de son président, a déclaré qu'elle ne traitait qu'avec des unions dites libres. Par ces mots, les délégués entendaient d'abord exclure de leur société les unions de la Russie soviétique, parce que ces unions, disent-ils, et avec raison, sont contrôlées par l'Etat russe.

La Fédération américaine

Mais ce qui est étonnant, pour nous, du moins, c'est que la Fédération Américaine du travail n'entende pas non plus traiter avec certaines autres UNIONS, en particulier les Syndicats catholiques du Québec. Veut-on dire que les unions chrétiennes ne sont pas libres? Les délégués de la Fédération Américaine du travail se basent sur ce fait que nos syndicats sont tout simplement des unions ouvrières "falsifiées". Le texte anglais dit "spurious". Or, le sens exact de ce mot anglais est: faux, contrefait, qui ne vient pas d'une source authentique, non légitime, bâtarde. Donc, dans l'opinion de ces messieurs, nos Syndicats n'ont pas de raison d'exister. Pour eux, nos Syndicats sont des bâtards!

De plus, on place nos Syndicats sur le même tremplin que les unions russes. Celles-ci sont contrôlées par le gouvernement russe. Veut-on affirmer que les Syndicats du Québec, parce que français et catholiques, seraient contrôlés? Et par qui? Evidemment on ne le dit pas.

Des menteurs

Tout de même, nous demeurons, pour ces chefs américains, des quantités négligeables; nos Syndicats

sont pour eux des unions contrefaites, fausses, enchaînées, menées sous la férule! Ces chefs américains sont des menteurs et ils se trompent à notre égard.

La vérité, nous des Syndicats du Québec, nous la connaissons. S'il y a des Unions qui sont légitimes chez nous, ne sont-ce pas les Syndicats nationaux? Ils ont une existence légale certaine. Alors l'Union Internationale (fille de la Fédération Américaine du travail) et le C.I.O. opèrent en marge des lois de la province de Québec, tous nos Syndicats sont officiellement reconnus et demeurent libres de toutes influences. Parce que nos Syndicats sont catholiques, est-ce à dire qu'ils sont contrôlés par l'Eglise? Ils ne sont pas contrôlés. La doctrine chrétienne que possèdent nos chefs et nos officiers reste la règle de conduite pour tous. Et ce n'est pas parce que les membres des Syndicats de Québec sont catholiques que certains chefs d'unions américaines ont le droit d'affirmer que nos Syndicats ne sont ni légitimes ni libres.



M. Georges-Aimé Gagnon a été élu récemment président du comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie pour le district de Montréal. M. Gagnon est le président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal et il est aussi le président de la Fédération de l'imprimerie.

Beau geste de la maison A. Deslauriers et fils

Au début de l'année 1945, la direction de la maison A. Deslauriers et fils, de Québec, entrepreneurs généraux, prenait l'initiative de consacrer sa maison au Christ-Roi, et, en outre, d'accorder une semaine de vacances payées à tous ses ouvriers. Le conseil des métiers de la construction, de Québec a vivement apprécié ce geste et a fait tenir à la maison Deslauriers une lettre de félicitations.

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
ROBINSON & JOHNSON
Edifice A'dred — chambre 2202
507 Place d'Armes, Montréal — Tél. PL. 9571

LA BANQUE D'ÉPARGNE
1846 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL 1944

Quatre-vingt-dix-huitième Rapport Annuel
MONTRÉAL, LE 12 FÉVRIER, 1945.

AUX ACTIONNAIRES,
Messieurs,
Nos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-dix-huitième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1944.
Les profits nets de l'année ont été de \$407,383.94, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$145,899.84, ce qui forme un ensemble de \$553,283.78. Outre les distributions trimestrielles d'usage à ses actionnaires, la Banque a versé sur cette somme \$16,900.00 à diverses œuvres charitables et philanthropiques—indépendamment de la somme de \$9,875.00, intérêt sur le fonds des pauvres, distribué comme d'habitude—laissant un solde de \$256,383.78 au crédit des profits non divisés.
C'est avec de profonds regrets que vos administrateurs ont à enregistrer la mort de leur distingué collègue, Monsieur Zéphirin Hébert, survenue le 19 novembre dernier. Administrateur de la Banque depuis plus d'un quart de siècle, Monsieur Hébert a rendu d'appréciables services à la Banque. Nous avons la conviction que vous partagerez nos regrets à sa disparition.
Pour remplacer Monsieur Hébert au conseil d'administration, vos administrateurs ont appelé l'honorable Henri Groulx.
Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.
Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.
Le président,
D. A. HINGSTON.

BILAN GÉNÉRAL
AU 31 DÉCEMBRE, 1944

PASSIF

Au Public:
Dépôts portant intérêt, avec intérêt à ce jour \$94,335,515.34
Dépôts ne portant pas intérêt 1,951,724.13
Fonds de charité 180,000.00
Comptes divers 1,904,783.02
\$ 98,372,022.49

Aux Actionnaires:
Capital (souscrit \$2,000,000.00), versé \$ 2,000,000.00
Fonds de Réserve 3,500,000.00
Solde des Profits, reporté 256,383.78
Dividendes non perçus 616.02
Dividende payable le 2 janvier, 1945 80,000.00
5,836,999.80
\$104,209,022.29

ACTIF

Espèces en caisse et dans les banques \$ 9,496,379.82
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux 69,074,784.83
Obligations de corporations municipales et scolaires canadiennes 15,778,686.24
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques 5,109,720.00
Valeurs diverses 247,200.00
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement 3,215,524.47
Prêts aux fabriques de paroisses ou corporations religieuses 51,400.00
Fonds des pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral 180,000.00
\$103,153,695.36

Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales) \$ 1,000,000.00
Autres titres 55,326.93
1,055,326.93
\$104,209,022.29

Pour le conseil d'administration,
Le Président: D. A. HINGSTON
Le directeur-général: T. TAGGART SMYTH

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE ÉPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10\$ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR de BREVETS d'INVENTION
934 S^{te} CATHERINE MONTRÉAL

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRONTENAC 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

C'est déjà l'après-guerre...

Il y a du chômage dans la région du Saguenay et les syndicats catholiques et la C.T.C.C. ont réclamé, au cours de plusieurs démarches officielles, des mesures pouvant remédier à cette situation intolérable. Ainsi, on a demandé la levée des restrictions dont l'industrie est affectée, afin que de nouveaux emplois puissent être procurés. Car, ne l'oublions pas, l'après-guerre est déjà arrivée dans le district du Saguenay et il y faut agir de la même façon qu'on a l'intention de procéder par tout le pays quand la guerre sera finie pour de bon.

Les autorités fédérales se doivent d'intervenir immédiatement. L'industrie de l'aluminium retourne, peu à peu, au temps de paix et, par conséquent, il faut permettre aux industries de paix de reprendre leurs activités normales, sans quoi le chômage atteindra des proportions encore plus inquiétantes.

Les syndicats nationaux ont vu à la protection des ouvriers alors que ceux-ci avaient du travail, mais ils savent très bien que leur devoir ne finit pas là, et c'est pourquoi ils ont entrepris une lutte sérieuse pour que l'on mette fin, dans le plus bref délai possible, au chômage régnant, particulièrement dans la région du Saguenay.

Les démarches faites jusqu'ici ne devraient pas être vaines.

Le crédit urbain s'impose

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada a réclamé avec beaucoup d'instances, auprès des autorités provinciales, l'établissement d'un crédit urbain. L'honorable premier ministre, quoique reconnaissant l'excellence du principe du crédit urbain, nie toutefois que le moment soit propice pour le mettre en vigueur.

Il est vrai que le système actuel de taxation écrase la petite propriété et qu'une correction de cette anomalie améliorerait le sort du petit propriétaire. Nous doutons fort, cependant, que le gouvernement réussisse à brève échéance à décentraliser la propriété et à la libérer d'impôts trop lourds. Et c'est précisément pourquoi la C.T.C.C. réclame le crédit urbain immédiatement.

L'agriculteur, lui aussi, subit des impôts trop lourds, mais on lui a donné quand même et d'abord le crédit rural qui a eu des résultats fort satisfaisants. L'ouvrier des villes, comme celui des champs, pourrait améliorer et stabiliser sa situation avec le crédit urbain.

La requête faite par la C.T.C.C. mérite d'être étudiée attentivement par nos législateurs. Elle est le fruit d'enquêtes très poussées et de réflexions mûries.

Des organisations tripartites

Les représentants du travail dans l'exécutif de l'Organisation internationale du travail ont rejeté une proposition demandant que les représentants des gouvernements soient exclus des comités industriels internationaux que l'on projette d'établir. Il est donc bien entendu que ces comités seront des organisations tripartites avec des représentants du travail, de l'industrie et de l'Etat.

C'est là la solution qui s'impose dans l'intérêt général, dans l'intérêt mondial, dans l'intérêt des ouvriers aussi bien que celui des patrons. Le syndicalisme chrétien catholique se réjouit particulièrement de cette décision parce que, volontairement ou non, les délégués aux conférences de Londres ont adopté en cette matière, jusqu'à un certain point du moins, les directives des encycliques sociales de l'Eglise.

"Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno", en effet, affirment que la solution idéale, logique et naturelle, d'ailleurs, des problèmes économique-sociaux, se trouve dans la collaboration entre l'Eglise, l'Etat et les associations professionnelles, ces dernières représentant le patron et l'ouvrier.

Dans la boulangerie

Histoire vécue

par Maurice Dussault

La scène se passe à Québec :

JOS. — Toujours dans le pétrin, Baptiste ?

BAPTISTE. — Qu'est-ce que tu veux dire ?

JOS. — Ben ! que tu pétris toujours la pâte.

BAPTISTE. — Ce n'est que trop vrai. Les autres vivent pendant que je vivote.

JOS. — Comment ? Tu fabriques un aliment essentiel et tu crèves de faim ?

BAPTISTE. — C'est en plein ça. Notre industrie est dans le marasme.

JOS. — Il me semble que vous avez un syndicat depuis l'année 1900 ?

BAPTISTE. — Nous avons un syndicat, mais tous les compagnons-boulangers et pâtisseries n'y sont pas encore entrés.

JOS. — Je commence à comprendre. Ce sont les non-unionistes (scabs) qui vous empêchent d'aller de l'avant !

BAPTISTE. — Précisément. Ce sont des gens qui veulent tout recevoir sans rien donner.

JOS. — Mais les conventions collectives n'avaient-elles pas augmenté les salaires et amélioré vos conditions de travail ?

BAPTISTE. — Oui, dans une certaine mesure, mais les heures de travail ne sont pas déterminées, de sorte que le patron peut nous faire travailler à toute heure du jour et de la nuit.

JOS. — Vous ne travaillez pas le dimanche, au moins ?

BAPTISTE. — Pas si vite ! Sous prétexte de compétition dans l'industrie, le travail du dimanche n'a pas été aboli.

JOS. — Et l'arbitrage de la boulangerie dont les journaux parlent tant ?

BAPTISTE. — Aux dernières nouvelles, entre nous, ce n'est plus une commission pour discuter le sort du boulanger; c'est une commission pour discuter la hausse du prix du pain.

JOS. — Comme ça, votre arbitrage va contribuer à hausser le coût de la vie ?

BAPTISTE. — Automatiquement, c'est ce qui arrivera. Tout augmente, pourquoi pas le prix du pain ?

JOS. — En somme, c'est encore le salarié qui sera plumé ?

BAPTISTE. — Oui, mon vieux. Le patron est prêt à donner l'oeuf à condition de recevoir un boeuf.

M. Pierre Forest est nommé propagandiste

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Pierre Forest est maintenant le propagandiste du journal LE TRAVAIL. A l'avance, nous sommes convaincus qu'il recevra partout où il ira l'accueil qu'il mérite personnellement et que mérite la cause qu'il défend.

La direction est heureuse de noter, en passant, que les nouvelles lui sont parvenues beaucoup plus nombreuses ce mois-ci. Nous remercions tous ceux qui ont répondu à notre appel. Que ceux qui n'ont pas encore donné signe de vie le fassent; ils seront les bienvenus.

Une fois la besogne achevée...



Trente-quatre jeunes Belges, âgés de dix-sept à vingt et un ans, furent enrôlés de force par les nazis pour accomplir certains travaux. Une fois la besogne terminée, on les récompensa en les abattant comme des chiens. Une foule émue défile ici devant trente-quatre cercueils contenant les restes de ces victimes de la barbarie allemande.

En quelques mots...

La hausse continue des salaires nominaux

Il ressort des statistiques paraissant dans la *Revue Internationale du Travail*, que les salaires nominaux ont une tendance générale à augmenter. C'est le cas notamment aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Suède, au Danemark et en Suisse. Toutefois, la valeur réelle, c'est-à-dire le pouvoir d'achat des gains par heure et par semaine n'a pas augmenté dans la même proportion que les salaires nominaux.

Les taux par heure aux Etats-Unis ont augmenté entre 1939 et septembre 1944 de 62 p. c., mais l'augmentation de la valeur réelle des taux n'a cependant atteint que 28 p. c. dans la même période. Les salaires nominaux au Danemark, en Suède et en Suisse, n'ont cessé d'augmenter entre 1939 et 1943, tandis que les salaires réels ont baissé en dessous du niveau de 1939. Au Canada, le salaire hebdomadaire de \$26.16 payé en 1941 dans toutes les industries s'est élevé à \$30.93 en 1943, soit une augmentation des salaires nominaux de 20 p. c., et de 10 p. c. des salaires réels.

L'importance de notre législation ouvrière

M. André Roy, dans l'*Action Catholique*, profite de la déclaration de l'hon. Maurice Duplessis, à l'effet qu'une "cour permanente d'arbitrage" sera bientôt établie dans notre province, pour souligner l'importance de la législation ouvrière provinciale.

"Il s'agit pour la province de Québec de ne pas se laisser damer le pion par Ottawa, écrit-il. On sait que le gouvernement fédéral a pris les bouchées grasses et drues depuis le commencement de la guerre. Cela n'est pas dangereux si l'on veille au grain. Mais si, en n'accordant à nos travailleurs qu'une législation de fortune, on les oblige à chercher justice et protection à Ottawa, la partie sera sûre-

ment perdue, car l'esprit de centralisation ne sera pas que dans les lois, mais aussi dans le peuple".

M. Roy déplore aussi le fait que les lois nouvelles ont tendance "à supplanter les plus anciennes, même si elles sont excellentes et répondent à des besoins toujours pressants... Il faudra peut-être un jour, et le plus tôt sera le mieux, refondre et codifier nos lois ouvrières, les pouvoirs de sanctions..."

L'autonomie provinciale et l'O.I.T.

Le *Front Ouvrier*, sous la signature de Joseph Pelchat, félicite l'Organisation internationale du travail d'avoir reconnu l'autonomie des provinces du Canada, en permettant à celles-ci d'envoyer leurs délégués à la conférence qui se tiendra à Québec en mai ou en juin prochain. Il cite la déclaration de M. Paul Martin à cet effet et ajoute:

"Les questions du travail et de législation sociale doivent recevoir une solution par les autorités provinciales. Ce sont les provinces qui ont le plus à dire dans ce domaine. L'O. I. T. a montré de l'intelligence et un bon esprit de justice en invitant celles-ci à participer aux délibérations et à prendre des décisions."

Syndicalisme ouvrier au Canada

Le trente-troisième annuaire sur le syndicalisme ouvrier au Canada, publié par le ministère fédéral du Travail, vient de paraître. Il a trait à l'année 1943. Nous avons relevé, au hasard d'une lecture rapide, les statistiques suivantes:

Total des effectifs des syndicats ouvriers au Canada en 1943, 664,533 membres, comparativement à 578,380 en 1942; 358,967 en 1939 et 133,312 en 1911. Montréal compte 114,884 syndiqués; Toronto, 70,240; Québec, 11,602. (Ces derniers chiffres ont assurément fort augmenté depuis un an). C'est dans l'industrie des textiles que le pourcentage de l'augmentation des effectifs de l'année 1942 à l'année 1943 a été le plus considérable. L'industrie de la métallurgie est celle qui compte le plus de syndiqués, soit 199,487.

Nouvelles du mouvement

Conseil général de Québec

La décision du comité d'arbitrage institué pour étudier les demandes du Syndicat national catholique des employés extérieurs de la Cité de Québec a été rendue publique au cours de janvier.

Les employés obtiennent une augmentation de 10 cents de l'heure pour ceux qui sont à l'heure et de \$3 à \$4 par semaine pour ceux qui sont à la semaine. Ces augmentations sont rétroactives au 1er mai 1944.

Pour les employés réguliers, le salaire en cas de maladie sera payé pendant un mois. Mais le comité administratif pourra prolonger le paiement à discrétion. Ces employés bénéficieront de deux semaines de vacances payées par année.

L'échelle actuelle des salaires inclut le boni familial payé par la ville depuis une couple d'années. Les employés en ont demandé l'incorporation au salaire parce que n'étant pas garanti par la convention collective, ils en redoutaient la disparition un jour ou l'autre, probablement au mois de juillet, lors du paiement des allocations familiales par le gouvernement fédéral.

Employés municipaux de Rivière-du-Loup

Le Syndicat national catholique des employés municipaux de Rivière-du-Loup vient de renouveler sa convention collective avec une augmentation de \$2.00 par semaine.

Ces avantages s'ajoutent à ceux que le Syndicat avait obtenus lors de sa fondation l'an dernier.

Le courrier et les colis des soldats

Conseils à suivre

Rares sont ceux d'entre nous qui, régulièrement, n'ont pas à faire tenir à un ou des soldats outre-mer des lettres ou des colis. Il arrive, malheureusement, que ce courrier et ces colis sont perdus ou subissent de longs retards avant de parvenir à destination, non pas à cause de "l'action de l'ennemi" mais de la négligence de l'expéditeur.

Conséquemment, il est important que nous prenions bonne note des recommandations suivantes faites par le ministère des Postes:

1—Ecrire l'adresse en lettres moulées et ne pas prendre de risques par l'écriture ordinaire;
2—S'assurer que l'adresse est complète, car une adresse incomplète nécessite une vérification qui cause beaucoup de retard;

3—Ajouter les mots "A L'HOPITAL" en grosses lettres, de préférence à l'encre rouge, si le destinataire est un blessé à l'hôpital. Ces mots doivent être ajoutés à l'adresse habituelle complète;

4—En emballant un colis pour outre-mer, ne pas manquer d'employer un récipient résistant, en carton ondulé, l'envelopper de plusieurs couches de papier fort et l'attacher avec de la corde solide;

5—Nous attirons aussi fortement l'attention des expéditeurs sur les précautions essentielles suivantes: Ne pas employer de boîtes à chaussures, car elles s'écrasent facilement. N'insérer aucun liquide enfermé dans un récipient en verre. N'insérer aucun aliment pouvant se gâter. Ne pas insérer du savon et des aliments dans le même colis. Ne pas envoyer d'allumettes ou d'essence à briquet. Chaque mois des milliers de colis sont inutilement ruinés faute de prendre ces précautions.

Les lecteurs du TRAVAIL ne manqueront pas de suivre minutieusement ces recommandations. Il y va de l'intérêt général aussi bien que de l'intérêt particulier.

Appel au Conseil national

La Standard Woodenware Mfg Co., de Lyster, en appelle au Conseil national du travail d'une décision du Conseil régional ordonnant une augmentation générale des salaires à la suite d'une requête du Syndicat.

Le Conseil régional du travail avait d'abord légalisé une première augmentation accordée sans autorisation par la compagnie dans une tentative pour détruire le syndicat naissant. Après ce premier succès, le Syndicat présenta immédiatement une nouvelle requête à l'effet d'obtenir un nouveau rajustement et le Conseil fit droit à la demande du Syndicat. Celui-ci a maintenant pleine confiance que le Conseil national appuiera cette décision devant la preuve d'inégalités évidentes.

Pour le respect d'une décision

Le Syndicat national catholique de la métallurgie d'Andréville fait actuellement pression sur le Conseil régional du travail pour que celui-ci fasse exécuter la décision qu'il a rendue en novembre dernier dans la cause du Syndicat avec la Cie Desjardins Ltée.

La Cie Desjardins Ltée n'ayant jamais versé à ses employés l'indemnité de vie chère décrétée par le fédéral, le Conseil régional lui en ordonna le paiement rétroactif à la date de sa mise en vigueur, en plus d'une augmentation des salaires à compter de juillet 1944, date d'une première décision du Conseil.

Malgré les retards, le Syndicat espère que le Conseil régional saura assurer le respect de ses décisions.

Elections

Mardi le 13 février avaient lieu les élections du Syndicat national catholique des services hospitaliers féminins, sous la présidence de M. Henri Petit, président du Conseil régional.

Les officières élues ont été Mlles Lauretta Bernatchez, présidente; Anais Lévesque, vice-présidente; Marie-Louise Roy, secrétaire-archiviste; Alexina Busque, secrétaire-financière; Agnès Bernard, trésorière, et Magella Cyr, gardienne.

Cinquantième anniversaire de travail

Le Syndicat national catholique de l'industrie du corset a fêté, récemment, une de ses membres, Mlle M. Vaillancourt, à l'occasion de son cinquantième anniversaire d'entrée à l'emploi de la Parisian Corset. Il y eut présentation de vœux au nom du Syndicat, par la présidente, Mlle Bernadette Lachance. M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier des Syndicats; MM. G. Bruneau et J.-P. Fleury, de la Parisian Corset, et M. Lucien Dorion, organisateur du conseil général des Syndicats catholiques, portèrent aussi la parole.

Une gerbe de fleurs et un magnifique cadeau furent présentés à Mlle Vaillancourt par ses compagnes de travail. Mlle Vaillancourt était accompagnée de sa sœur, contremaitresse à la Dominion Corset. Parmi les représentantes du syndicat, on remarquait Mlles R. St-Germain et R.-A. Petitclerc.

Conseil central de Granby

Une convention collective a été signée par les représentants de la compagnie Miner Rubber et le syndicat national du caoutchouc à Granby. La convention s'applique à tous les employés, à l'exception de ceux attachés au bureau, au laboratoire, au département des modèles, ainsi que des contre-maitres, assistants-contre-maitres et gardiens. Elle apporte au sort des travailleurs de nombreuses améliorations.

Les signataires ont été: M. N. A. Austin, pour la compagnie, et

MM. L. Cabana et R. Ferland, pour le syndicat.

Trois nouveaux syndicats

Trois nouveaux syndicats viennent d'être incorporés à Granby: le syndicat des employés du commerce de Granby, le syndicat des employés de la coopérative agricole du canton de Granby et l'Association des employés du bas façonné de Granby. Les officiers de ces nouveaux syndicats sont les suivants:

Syndicat des employés de la coopérative agricole. — Président, Ovide Raymond; vice-président, L.-P. Vincelette; sec.-archiviste, Victorian Matton; trésorier, L.-P. Allard; directeur, Emery Desilets; vérificateurs, Adélaïde Lemoyne, P.-E. Ledoux et Fernand Raymond.

Syndicat des employés du commerce. — Président, A. Inkel; vice-président, P.-E. Saint-Germain; sec.-archiviste, Mlle Claire Gemme; trésorier, Léonard Courchesne; directeur, René Authier; vérificateurs, Mlles Gilberte-Couture, Lucienne Croteau, Wilfrid Gagnon.

Employés du bas façonné. — Président, René Prince; vice-

On a fêté les cinquante années de service de M. Thomas Aubry

Le personnel masculin de la manufacture Balcer se réunissait vendredi dernier pour fêter intimement les cinquante ans de service de M. Thomas Aubry.

M. Henri-A. Balcer, gérant, se fit l'interprète de tous pour féliciter le jubilaire et lui présenter leurs meilleurs souhaits avant son départ pour la capitale. M. Aubry vient d'être nommé membre de la Commission du salaire minimum à Québec.

Après une courte allocution, M. Balcer demanda au comptable, M. Jean Ayotte, arrière-petit-fils du premier patron de M. Aubry, de présenter à celui-ci un souvenir de cette fête intime.

"C'est avec plaisir, dit M. Balcer, que je me joins au personnel de la manufacture pour vous offrir, à l'occasion de votre 50e anniversaire d'association avec

la maison Balcer, mes plus chaleureuses félicitations.

"Je puis vous assurer que mon père et moi avons toujours hautement apprécié vos services et je me rappelle que plus d'une fois, nous avons eu recours à votre bonne volonté, à votre tact pour nous aider à prévenir certaines difficultés qui auraient pu surgir. Je profite de ce moment pour vous remercier de nouveau de votre coopération.

"Inutile de vous dire que je vous ai toujours considéré comme un parfait gentilhomme d'un jugement pondéré et pour cette raison, je ne suis pas surpris que le premier ministre de cette province vous ait appelé, à deux reprises, à occuper une charge publique, qui honore non seulement vous-même et les syndicats ouvriers, mais tout particulièrement le personnel de cette manufacture".

M. Thomas Aubry fut l'un des fondateurs du mouvement syndical du diocèse des Trois-Rivières en 1913. Il occupa la chaire présidentielle du Conseil central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques pendant plusieurs termes. De même fut-il président du Syndicat national des gantiers durant de nombreuses années.

(Suite à la page 10)



Voici comment nos gars veulent qu'on leur adresse leur courrier

J. LEBLANC
QUEBEC P.Q.
B 12345
SGT. L. LEBLANC
3ÈME COMPAGNIE DE CAMPAGNE
GÉNIE ROYAL CANADIEN
ARMÉE CANADIENNE
OUTRE-MER

LISIBLEMENT
COMME CECI

ET NON
COMME CECI

Ecrire lisiblement ou en lettres moulées et donner tous les détails. Inscrivez vos nom et adresse à l'angle gauche supérieur.

Défiiez-vous d'une mauvaise écriture. Vous saurez peut-être une minute — au prix de plusieurs semaines de retard.

LA GUERRE actuelle est une guerre de mouvements rapides. Le courrier pour outre-mer passe par bien des mains avant de parvenir à destination. Si l'adresse est incorrecte ou incomplète, il peut en résulter des semaines de retard malgré tout ce que peuvent faire la poste ou le corps postal canadien pour en accélérer la transmission. Vous éviterez beaucoup de chagrin en suivant les simples règles que voici:

1. Ecrire l'adresse au long clairement ou en lettres moulées.
2. S'assurer que l'adresse est COMPLETE — le courrier de l'armée subit bien des retards parce que l'expéditeur oublie de mettre le nom et le numéro de l'unité.

3. Si l'on écrit à un blessé à l'hôpital outre-mer, écrire l'adresse habituelle COMPLETE et AJOUTER les mots "A L'HOPITAL" en grosses lettres sur l'enveloppe.

Votre Colis Doit Affronter les Rigueurs de la Guerre

Votre colis doit supporter le poids de milliers d'autres dans le cale d'un navire battu par la mer. Il doit résister au transport difficile, souvent sous le feu, sur des routes crevées par les obus. Emballez vos colis dans des récipients de carton ondulé, enveloppez-les de plusieurs couches de papier fort et attachez-les avec de la corde solide.

CONSEILS AUX EXPÉDITEURS: N'insérez pas d'allumettes, ou d'essence à briquet. N'envoyez pas d'aliments périssables. N'envoyez pas de liquides dans des récipients de carton ou de verre. N'oubliez pas d'apposer une déclaration en douane bien remplie. N'employez pas de "boîtes à chaussures", elles se brisent facilement.

POSTES, CANADA

HON. W. F. MULLOCK, C.E. DÉPUTÉ, MINISTRE DES POSTES

Les activités de notre président général L'industrie du gant à Loretteville

Le président général, M. Alfred Charpentier, a dû consacrer beaucoup de soirées en décembre et en janvier pour effectuer le transfert du journal *Le Travail* du secrétariat de Montréal à la C.T.C.C., et pour la mise en marche du Comité de surveillance devenu subséquemment le comité d'administration du journal.

Il a accompagné une délégation du syndicat des employés de l'aluminium d'Arvida auprès de l'hon. Howe, ministre des Munitions et approvisionnements, en vue d'amener une diminution du prix des loyers des maisons de la Wartime Housing Limited dans la région d'Arvida.

Entrevue à Ottawa

Au cours du même voyage à Ottawa, le président, accompagné de la délégation du Syndicat d'Arvida, obtint une entrevue avec MM. MacNamara et Paul Goulet, respectivement directeur et co-directeur du Service sélectif national. L'on s'entre tint des moyens à prendre pour remédier au chômage à Arvida et à Shawinigan. La délégation demanda que les restrictions fussent enlevées sur les matériaux de construction et autres produits, afin de provoquer une nouvelle source de travail dans ces deux régions. MM. MacNamara et Goulet ont trouvé juste cette requête et ont annoncé que la main-d'oeuvre était en grande demande dans le nord

de Québec et plusieurs endroits en Ontario. M. MacNamara a déclaré devoir écrire à la C.T.C.C. à ce sujet.

Pour la même fin, le président général de la C.T.C.C., accompagné de la délégation d'Arvida obtint une autre entrevue avec M. Préfontaine, surintendant de l'assurance-chômage à son bureau à Montréal. M. Préfontaine doit prendre les moyens pour procurer à la C.T.C.C. et à ses groupements toutes les informations nécessaires pour faciliter le placement des sans-travail de notre mouvement.

Relations extérieures

Au chapitre des relations extérieures, le président nous apprend avoir assisté à la réunion de fin d'année de la Commission permanente du conseil supérieur du travail; à une réunion du comité de réhabilitation des vétérans; à une réunion du comité d'orientation professionnelle de la Commission scolaire catholique de Montréal; à un banquet de la *Canadian Legion*; avoir eu une entrevue avec M. Beaudet, ex-directeur du Service du bien-être social de Montréal, accompagné de son successeur M. Dansereau. Il a également assisté à une réunion de la Commission d'apprentissage formée par le ministère du Travail (provincial). Enfin, il a porté la parole à une assemblée de propagande du Syndicat des employés d'aluminium de Shawinigan Falls, l'avant-veille du vote de représentation syndicale qui fut un triomphe pour ce Syndicat.

A souligner particulièrement la conférence qu'il a prononcée sur l'habitation familiale devant la Ligue des Retraitants de la paroisse Sainte-Marguerite de Montréal.

GASTON GIBEAULT, C.R.

AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60 3, rue Préfontaine

La sauvegarde de la famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine. Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne

• • •

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000

515 bureaux au Canada

60 succursales à Montréal.

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Historique de trois prospères ganteries — MM. Savard et Pleau, pionniers de cette industrie — De l'ouvrage à l'année pour 400 ouvriers et ouvrières — Le magnifique travail du syndicat fondé en 1935 — Les conditions de travail — Une coopérative de consommation

Les débuts de l'essor industriel de Loretteville se placent aux toutes premières années du 20^e siècle avec l'arrivée du gant fin dans cette petite ville. Et aujourd'hui, on ne saurait séparer la prospérité de ce centre d'avec les manufactures de gants qui ont grandi chez nous.

Faire l'historique de l'activité industrielle de Loretteville, c'est faire l'historique de l'industrie du gant dans cette localité de 6,000 âmes. Et nous entreprendrons, dans les lignes qui suivent, de relater la marche de l'industrie gantière de Loretteville avec ses trois intéressantes maisons que sont: l'Acme Glove, la Perrin Glove et la manufacture de gants fins et du gant de travail de M. Maurice Pleau.

L'Acme Glove

L'Acme Glove groupe actuellement au moins 150 employés travaillant à l'intérieur, sans compter les employés travaillant à l'extérieur. L'Acme Glove vit réellement le jour à Loretteville en 1925, mais pour faire son historique il faut remonter beaucoup plus loin et, plus exactement, à octobre 1897, alors que M. P.-B. Savard songea à introduire la fabrication du gant à Loretteville. Il fit appel, pour cela, à un gantier des Trois-Rivières, M. Louis-Philippe Pleau. Tous deux furent donc les pionniers du gant chez nous avec leurs ouvriers de la première heure.

Un premier atelier fut ouvert et une compagnie fondée. En 1914, on lui donna le nom de Colonial Glove et elle devenait une succursale de la Dent's Glove de Montréal. En 1918, construction d'un nouvel édifice et enfin en 1925, Colonial Glove passe à l'Acme Glove. Cette firme emploie aujourd'hui 135 ouvriers et ouvrières qui ne connaissent pas de chômage. Ils sont protégés par une convention collective grâce à un syndicat formé en 1935. C'est à l'honneur des ouvriers de cette usine d'avoir jeté les bases d'une coopérative de consommation des plus prospères, l'*Abeille*.

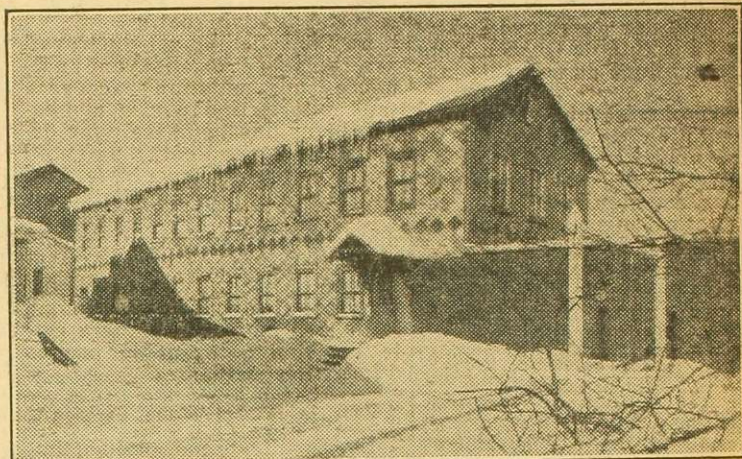
Perrin Glove

En 1901, M. Louis-Philippe Pleau, qui avait été l'associé de M. Savard, on vient de le lire, ouvrit une boutique à son compte. Celle-ci devint bientôt une véritable fabrique et il fit l'acquisition d'un édifice très vaste et obtint des contrats de la compagnie Perrin dont le bureau chef était à Grenoble, en France. En 1928, M. Pleau sentant sa santé chanceler, vendit tous ses intérêts à la compagnie Perrin qui, depuis cette date, continue la fabrication du gant. Actuellement, là aussi, l'usine fonctionne à pleine capacité, avec 80 ouvrières tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et 20 ouvriers. Là aussi les employés sont groupés en syndicat et sont également protégés au point de vue salaire par une convention collective.

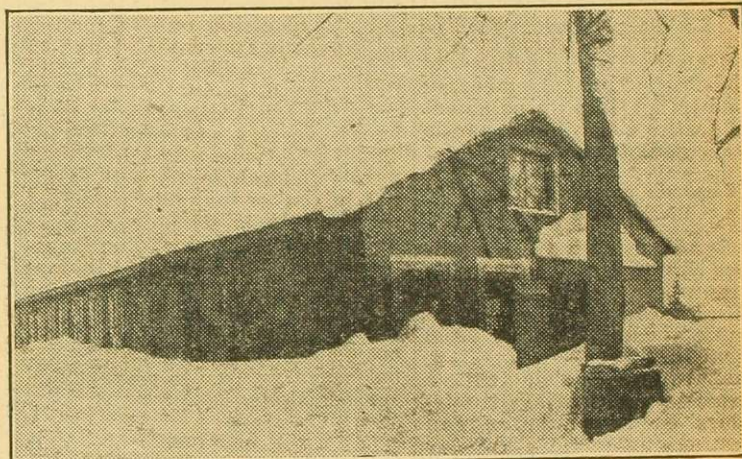
La compagnie Maurice Pleau

En 1939, l'industrie du gant prenait un nouvel essor à Loretteville grâce à l'esprit d'initiative et à l'activité débordante de M. Maurice Pleau, un fils de M. Louis-Philippe Pleau (un frère de Maurice, Roméo, est gérant de la compagnie Perrin). Comptable chez Perrin, il décida de se lancer à son propre compte et aujourd'hui son industrie engage une cinquantaine d'employés des deux sexes, tous membres du syndicat.

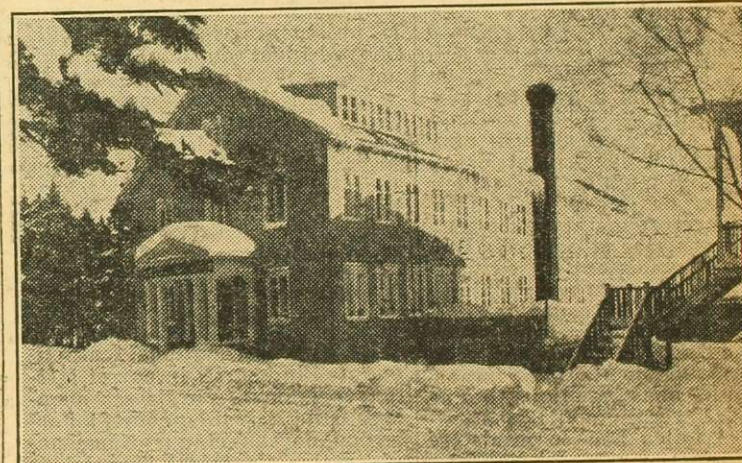
Des sept employés qui constituaient tout le personnel occupé à la fabrication du gant à Loretteville, nous arrivons aujourd'hui au total imposant de 350 à 400 ouvriers et ouvrières se livrant au travail délicat de la fabrication du gant, tant à l'usine qu'à domicile, et c'est au moins un quart de million qui se paie en salaires, chaque année, dans notre ville.



La fabrique de la Perrin Glove.



La ganterie de M. Maurice Pleau.



L'édifice de la compagnie Acme Glove.

Le premier syndicat ouvrier

En plus d'avoir donné un essor remarquable à l'industrie loretteville, la fabrication du gant a le grand mérite d'avoir groupé les ouvriers sous l'égide syndicale. En effet, c'est parmi nos ouvriers du gant que s'est formé le premier syndicat ouvrier à Loretteville.

Le syndicat qui groupe aujourd'hui la totalité des ouvriers et des ouvrières des trois manufactures de gants fut fondé le 29 mars 1935, à l'occasion de la première assemblée au cours de laquelle une cinquantaine d'ouvriers signèrent leur carte de membres. Un conseil fut élu avec M. Albert Paquet comme président, et l'abbé P.-G. Emond, comme aumônier.

Puis, c'est l'histoire d'un syndicat qui se met résolument à la tâche: juillet 1935, liste de salaires préparée afin de corriger des lacunes, et affiliation à la C.T.C.C., ainsi qu'au conseil général de Québec; octobre 1936, l'abbé G.-S. Gagnon devient aumônier; juillet 1939, M. Art. Chartré devient président; printemps 1940, demande d'incorporation de la Fédération nationale du gant; mars 1940 l'atelier du blocage à l'Acme se joint au syndicat; avril 1940, c'est au tour des employés de la firme

Perrin à se joindre au complet au syndicat; peu après, les employés de Maurice Pleau font de même; novembre 1940, nomination d'un comité pour une section féminine, avec Mlle Marie-Anne Dubeau comme présidente; 1941, M. Gérard Falardin devient président; 1943, M. Edmond Durand est élu à son tour président, tandis que Mlle Marie-Anne Dubeau demeure toujours à la tête de la section féminine.

Conditions de travail

En 1935, on payait de 75 cents à \$1 pour la douzaine de gants; aujourd'hui les prix sont de \$1 à \$2, suivant la qualité, soit une augmentation réelle de 37 p. c. De plus, la semaine de 48 heures est reconnue, et l'an dernier une semaine de vacances payées était accordée à tous les employés de la ganterie, et une augmentation était obtenue pour les heures de travail supplémentaires.

Le magasin coopératif

La coopérative de consommation, dont nous parlons au début de cet article, compte au delà de deux cents membres et le chiffre d'affaires de son magasin, l'*Abeille*, est de près de cinquante mille dollars par année.



Membres d'un cours de Formation Professionnelle photographiés dans les bureaux du Comité Paritaire de l'Industrie de l'Automobile de Montréal et du District au moment où l'un d'eux donne une démonstration d'initiation au travail suivant les principes établis par la Formation Professionnelle Canadienne. Chaque membre donne ainsi une démonstration, et agit comme apprenti à tour de rôle. Il doit aussi préparer une division du travail qu'il doit enseigner. L'instructeur James Maher fait les commentaires appropriés après chaque démonstration. Tous peuvent ainsi participer d'une manière pratique à ces cours de formation professionnelle.

Centre de formation professionnelle dans l'industrie de l'automobile

Un Centre de formation professionnelle canadien a été organisé par le Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de Montréal et du district, annonce le secrétaire-gérant-trésorier de ce comité, M. J.-Hervé Lacroix, et des cours sont déjà donnés aux employés de l'automobile. Ces cours ne sont plus destinés à perfectionner les employés dans les métiers qu'ils exercent. Ce sont des cours simplifiés et rapides de cinq séances de deux heures chacune, destinés aux contremaîtres présents et futurs qui désirent développer le don de diriger et d'entraîner les employés.

ce, efficacité, économie et jugement. Ce cours a pour but de donner aux contremaîtres et aux compagnons la facilité de communiquer leurs connaissances le plus rapidement possible, soit aux nouveaux employés, soit aux employés désignés à un autre poste. Le deuxième cours offre une simplification des méthodes de travail "J. M. T.": "Comment décomposer un travail afin de simplifier et d'éliminer des opérations et d'augmenter la qualité de la production en moins de temps par un usage plus rationnel de la main-d'oeuvre, des machines et des matières disponibles. Cette méthode permet aux contremaîtres et aux compagnons d'obtenir de leurs employés un travail plus facile et moins dangereux et exclut toute perte de temps et tout gaspillage. De plus, ils apprennent que la meilleure manière de faire un travail aujourd'hui, peut être améliorée demain.

Splendides résultats

De splendides résultats ont été obtenus jusqu'ici par cette formation professionnelle. Une économie annuelle approximative de \$285,000 a été enregistrée par une usine canadienne. 95 pour cent des personnes qui ont suivi ces cours ont amélioré leur travail. Une opération qui requerrait autrefois 43 minutes, n'exige que 16 minutes aujourd'hui. Les augmentations dans la production varient entre 10 et 1000 pour cent. Le gaspillage réduit de 35 à 5 pour cent. On a réduit de 18 à 10 semaines le temps requis pour l'entraînement des ouvriers affectés à un travail délicat et de précision, etc.

M. J.-Hervé Lacroix a invité tous les employeurs et tous les employés de l'automobile à don-



M. James Maher, membre de l'organisation des cours de formation professionnelle canadienne donnés au Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de Montréal et du district

Deux genres de cours sont donnés gratuitement aux employés de l'industrie de l'automobile par des instructeurs compétents. Ces cours enseignent des méthodes pratiques qui ont démontré leur valeur dans d'innombrables usines au Canada et aux Etats-Unis et qui devraient être d'une grande utilité dans la période de reconstruction après la guerre.

Deux genres de cours

Le premier cours est un cours d'instructeur en travaux "J. M. T.": "Comment enseigner à un homme à faire un travail afin qu'il puisse le faire avec pruden-

ner leurs noms au comité qui organise ces cours dès que ceux qui sont intéressés à les suivre envoient leurs noms. Des cours spéciaux d'Institut sont de plus donnés aux contremaîtres et gérants de service qui peuvent ainsi se qualifier pour donner cette formation aux autres employés.

Ces cours d'instructeurs en travaux et de méthodes de travail donneront aux employés de l'industrie automobile de Montréal une meilleure connaissance de leur travail et les aidera à se qualifier pour des positions meilleures et plus responsables.

L'habitude, comme le lierre de nos murailles, cimente et consolide ce qu'elle ne peut détruire.

Le prêtre dans les syndicats catholiques

Son rôle — Sa présence aux assemblées — Le ministère sacerdotal

Nos Syndicats ont toujours un ou plusieurs prêtres comme aumôniers ou aviseurs moraux. La raison pour laquelle l'Eglise catholique veut que ses prêtres se rapprochent du peuple c'est non seulement parce qu'elle est compatissante pour le travailleur, pour l'ouvrier exposé sans cesse aux misères de la vie, mais aussi parce qu'elle veut à tout prix maintenir l'idéal religieux chez tous ceux qui font partie des Syndicats, faire respecter par eux tous la morale chrétienne. Car, ne l'oublions jamais, la question sociale, surtout la question du travail, n'est pas uniquement une question matérielle ou économique, un problème d'estomac et de digestion, comme on dit parfois, mais également une question humaine où se trouvent intéressées la dignité, la conscience et la morale. Alors, le prêtre, à cause du rôle d'apôtre qu'il doit exercer dans tous les milieux, a sa place dans les Syndicats. N'exerce-t-il pas auprès des Syndiqués son ministère sacerdotal de mille manières? L'aumônier est l'interprète de la doctrine sociale de l'Eglise; l'aumônier est l'animateur prudent; l'aumônier est le ministre de Dieu en service auprès des syndiqués et du monde du travail en général.

AUX ASSEMBLEES

Les prêtres, nommés par l'autorité Aumôniers des Syndicats, tiennent toujours à assister aux assemblées des Syndicats. Leur présence aux réunions des différents groupes ne signifie pas qu'ils s'ingèrent dans l'administration, qu'ils interviennent dans les questions techniques, qu'ils se substituent aux officiers, qu'ils veulent tout contrôler. Certes non. L'aumônier se contente d'enseigner aux syndiqués à bien remplir leurs devoirs avant de faire prévaloir leurs droits, à mettre toujours de la justice

et de la charité à la base de toutes leurs réclamations. Par ce contact fréquent qu'il a avec les travailleurs, en assistant aux assemblées, l'aumônier touche pour ainsi dire du doigt les problèmes quotidiens de l'ouvrier; il peut saisir sur le vif ses réactions dans la discussion des questions propres à tel ou tel groupe.

Certaines personnes peuvent supposer que les aumôniers n'assistent pas aux assemblées des Syndicats ou qu'ils n'y assistent que très rarement, parce qu'ils n'en ont pas le temps. Ceci est une erreur. Tous les aumôniers des Syndicats assistent aussi souvent que possible aux assemblées. Nos syndiqués aiment à voir le prêtre dans leurs assemblées et, par ailleurs, l'aumônier sait que c'est aux assemblées qu'il a une occasion de rencontrer ses ouailles, de parler aux travailleurs, de leur donner de bons conseils, de les encourager et de les instruire. Nos ouvriers catholiques apprécient encore les paroles du prêtre. Nos syndiqués savent encore apprécier le travail de leurs aumôniers et ils sont encore persuadés que les aumôniers sont toujours disposés à leur rendre service.

Quoi qu'en disent certains patrons et les meneurs des unions neutres, ce rôle et la présence des aumôniers dans les Syndicats ne sont pas étrangers au ministère sacerdotal. N'est-il pas tout à fait sacerdotal d'avoir pitié de ceux qui peinent et de se pencher sur eux pour les aider? Nos aumôniers l'ont toujours fait et ils le font encore.

Le travail est le plus saint de devoirs.

La foi est la consolation des misérables, et la terreur des heureux.



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documenta-

Des élections à l'horizon

LISEZ LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

MASONITE TEN TEST BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny Téléphone CH 1300 Montréal

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre

ARTHUR MacNAMARA, Sous-ministre

To Our English -- speaking Friends

Unsuspected Quarters Preach Corporatism

Until now Corporatism in Canada has been mainly associated with Quebec and the separatist element in the Province. Henry Somerville, in an article published by THE SATURDAY NIGHT, make the "discovery that Prime Minister King has been preaching the principles of corporatism for many years, and that a recent advocate is Charles-P. McTague, National Chariman of the Progressive Conservative Association. Here are a few excerpts from that article :

"Corporatism has been made to assume the aspect of a big, bad wolf in English-speaking Canada where it is associated with various ideas of Quebec separatism. Some of the separatists have not been adverse to encouraging the idea that corporatism is a French and Catholic copyright. Actually, corporatism is as English as the House of Commons and the completest statement of corporatist doctrine made in Canada was published as long ago as 1918 in a book entitled *Industry and Humanity*. The author was W. L. Mackenzie King.

"The most recent statement of corporatism was made by another English-speaking Canadian, Charles P. McTague, on August 25, at the Canadian Institute of Public Affairs, sponsored not by the Order of Jacques Cartier but by the Y.M.C.A. The big, bad wolf looks like a different kind of animal when its owner speaks our own language.

"Neither Mr. Mackenzie King nor Mr. McTague can claim originality for their doctrines. The author of *Industry and Humanity* frankly followed the lines of the Whitley Committee in England which had been appointed by the British government in 1916 and reported in 1917...

Quebec definition

"To get the worst over first, let us look at Corporatism in its un-British form, the official definition given by l'Organisation Corporative which propagates the system in the Province of Quebec:

"A vocational Organization is a legally constituted body bringing together all the members of the same trade, profession or industry under a single authority with the power to act in the common vocational interest and to impose its regulations on all members."

"Mr. Mackenzie King entitled his two corporatist chapters respectively *Representation in Industry and Government in Industry*, the latter not having reference to the State or political government but to the self-government of industry by industry for the community...

Purest corporatism

"Descending from the general to the particular Mr. King adds this comment which adds up to the purest corporatism:

"Labor, Capital, Management and the Community: these are the parts and members of Industry. They are partners in Industry, partners in individual enterprises, partners in Industry as a whole. Self-government in Industry worked out on some basis of adequate re-

presentation of all the partners should prove as nearly perfect as any form of Industrial Government it is possible to conceive".

"Mr. Mackenzie King adopts the tone of suggestion and l'Organisation Corporative that of assertion, but they both mean the same thing. Mr. C. P. McTague, as a Conservative, is at pains to assure us that we should only be following the example of Britain and the Scandinavian countries and of some Canadian industries, mentioning the construction industry and the paper and pulp industry..."

The Unemployment Insurance

The number of applications for unemployment insurance benefit continues to increase each month, as is expected during this season of the year. Recent months have, however, shown a considerable increase in the number of claims submitted over the corresponding months of last year. During November, 11,798 claims were filed in the local offices compared with 6,222 in October and 2,896 during November, 1943.

In the last six working days of November, 13,431 persons (9,324 males and 4,107 females) signed the unemployment register compared with 8,009 (5,207 males and 2,802 females) who signed during the last week in October. Persons reporting unemployed days for the purposes of the Act must sign the unemployment register once a week, so this includes current beneficiaries as well as claimants who have not yet qualified for benefit.

Increase occurred in Labour-Management Production Committees

An increase has occurred in the number of labour-management production committees of which the Industrial Production Cooperation Board has record. The total, as of December 31, is approximately 285, an increase of about 35 since September 30.

A joint statement by the Minister of Labour and the Minister of Munitions and Supply has indicated the Government's intention of continuing to encourage the formation of labour-management production committees in the postwar and reconstruction periods. The Industrial Production Cooperation Board is therefore continuing and expanding its work of increasing the number of committees, whose contribution to war production and to harmonious labour-management relations is praised in the statement and declared to be "essential" to the successful solution of the problems of peace.

Industrial Music in Australia

Music in industry has been successfully introduced in Australian factories, and is favoured by government authorities, according to information received recently from the Australian Department of Labour and National Service, dealing with investigations conducted by the Industrial Welfare Division and the Australian Broadcasting Commission.

Sound equipment for broadcasting music has been installed by a considerable number of plants, some of which use their own records, some the radio, and some a combination of both. For the duration of the war the Australasian Performing Rights Association "have waived the usual licence fee. This applies both to factories that formerly paid a licence fee and to factories that have recently installed sound equipment."

As result of inquiries made by the Industrial Welfare Division, it is revealed that while much information at present available on this subject is indefinite, the following conclusions are well-established :-

- a—A great majority of employees are in favour of music.
- b—Most employers are favourable either on specific or general grounds.
- c—Music has some value in the alleviation of monotony and fatigue.
- d—Both employees and employers claim that its use results in a general improvement of morale.

Cost-of-living Index Decline

The Dominion Bureau of Statistics cost-of-living index declined from 118.9 for November 1 to 118.5 for December 1, 1944. This change was wholly accounted for by a reduction in the food group index from 131.6 to 130.3 with lower price for eggs, vegetables and fruits contributing the major portion of the decline. The December 1944, cost-of-living index of 118.5 compares with a 1943 year-end figure of 119.3 and 115.8 on December 1, 1941, when maximum price regulations went into effect. Group indexes other than foods remained unchanged for December 1944, as follow: rentals 112.0, fuel and light 108.1, clothing 121.6, home furnishings and services 118.4 and miscellaneous item 108.9.

Why Are National Christian Syndicates Incorporated ?

(by Alfred Charpentier)

(Fourth Article)

Indeed ninety per cent of National Christian Syndicates are incorporated. Why so...? Because through securing legal existence they want to prove their sense of responsibility and thereby be more respected by employers and public authorities and while instilling in their members the consciousness of such a responsibility.

But if incorporation means legal existence it must not be understood in the usual way as for industrial corporations. No, because the legal existence enjoyed by our syndicates is in virtue of a law which was especially drafted for trades-unions "made to measure" as one may say. It is the Professional Syndicates' Act which the Canadian and Catholic Confederation of Labour alone got through the Quebec Parliament in 1925.

May sue and may be sued

Under this law a trade union can sue an employer for a breach of contract and can as well be sued if the union itself does the breach. But one must remark that the breach must be done by the union as a body by a written resolution in the unions' proceedings. The union is not held responsible for the violation of a labour agreement from any of its individual members. A labour organization is an organization which deals usually with a great number of workers. Legislators were prompt to foresee on account of the natural economic weakness of the individual worker, the possibility of his violating willingly or not or through intimidation by his employer, certain provision of a labour collective agreement. When a union

member is known as being consciously guilty of such a violation he must therefore be liable to punishment by the Union.

Furthermore should the union itself be liable to prosecution for and official breach of contract (which is unlikely to happen in any serious trade-Union) or for some financial indebtedness toward any body the unions' administrative funds then, can only be seized by the court if it has to, the other benevolent funds, which the union may possess remain unseizable.

No handicap

Must it not be admitted, then, that the incorporation obtained under such conditions presents no handicap and no danger whatsoever to the normal, permanent and progressive activities of any real and sound trade-union.

May far from it: a union enjoying legal existence under the Professional Syndicates' Acts, is empowered to undertake all sort of services in training, housing, gardening, employment facilities, cooperative societies, etc... and to own appropriate properties to have those services materialized for the general good of its members.

One must hope that this new conception of legalizing a trade-union may have labour leaders' mind cleared out of their old fears and make them foster the enactment of similar laws in other provinces as the one under which are incorporated National Christian Syndicates in Quebec, which incorporation accounts for much in the prestige they enjoy in this province.

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

1231 EST. DEMONTIGNY.

MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses

Honorable Antonio BARRETTE,
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

CLairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maison neuve

Montréal

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou,
Tél. : 3-3539

POUR VOUS, MESDAMES

Doit-on manger entre les repas ?

Si cela ne gâte pas l'appétit, manger entre les repas est souvent une bonne chose. Les autorités du service diététique du ministère de la Santé nationale révèlent qu'une collation au milieu de la matinée ou de l'après-midi, donne un regain d'énergie.

Aussi, la pratique d'une courte récréation le matin et l'après-midi se répand elle dans plusieurs industries et bureaux. C'est le moment tout choisi pour collationner.

Buvez un verre de lait ou de jus de tomate, mangez des amandes ou du raisin et vous constaterez l'effet salubre de ces mets qui ont tous une haute valeur nutritive.

Cette règle s'applique aussi aux écoliers. Le goûter, cher à l'enfance de nos marions, redeviendra de mode. Pourquoi ne pas servir des biscuits aux fruits avec un verre de lait, ou des biscottes et une banane, ou des fruits secs comme des pruneaux, des abricots, etc.? Et n'oubliez pas qu'une tranche de pain aux noix recouverte de fromage est tout particulièrement nourrissante.

Il est très important de noter que la collation ne forme pas à elle seule un repas; elle sert de complément à notre régime habituel. Vous en tirerez un profit et vous surmonterez plus facilement la fatigue passagère du milieu de la journée. Mais n'allez tout de même pas gâter vos repas en mangeant trop lourdement au moment de votre récréation.

La mère

Pour tout enfant, sa mère, c'est l'être pur qui un jour lui a donné la vie aux dépens de la sienne; c'est l'être intelligent qui a moulé son âme et y a gravé à force d'industries patientes et ingénieuses les grandes vérités dont s'éclaire toute l'existence; c'est l'être sublime fait de bonté et d'énergie, de tendresse, de courage et d'amour, qui lui a tout prodigué: sa subsistance pour le nourrir, ses fatigues, ses veillées inquiètes, ses leçons entremêlées de baisers qui les rendaient inoubliables, ses pardons mouillés de larmes qui faisaient tant regretter, le soir les fautes du jour, ses sourires caressants même au milieu des angoisses, pour chasser loin de lui toute tristesse et lui faire croire à un bonheur dont elle était privée; son cœur enfin où il venait s'appuyer dans ses heures de chagrins d'enfant et trouver l'affection la plus sincère et la plus débordante, le refuge le plus sûr que Dieu nous ait donné après son propre cœur. (R. P. L. Lalande, S.J.)

Ces pauvres hommes!

"La vie est injuste pour nous les hommes", faisait remarquer dernièrement un de nos compagnons. "Lorsque nous faisons notre apparition dans le monde, c'est notre mère qui reçoit les fleurs et les bonbons. Lorsque nous nous marions, c'est notre femme qui bénéficie des cadeaux. Et lorsque nous mourons — eh bien, c'est notre veuve qui jouit de l'assurance!"

La vraie grandeur se courbe par bonté vers ses inférieurs et revient sans effort dans son naturel.

Beaucoup de fumée Point de rôti...

N'attendez pas de confort d'un appareil de chauffage défectueux, eussiez-vous le meilleur combustible du monde. Entourez le vôtre de soins attentifs. Recourez à une main-d'œuvre experte dans l'art d'entreprendre et d'exécuter tous travaux de chauffage et de plomberie.

Tél.: MArquette 4184
360 est. rue Rachel
MONTREAL



Conseils utiles

Si vous devez mesurer du miel avec une cuillère, trempez-la auparavant dans la graisse ou de l'huile liquide.

Un mélange en parties égales de peroxyde et de jus de citron rendra à vos mains, brunies par le soleil ou tachées par les légumes, leur blancheur première.

Raccommoder les talons ou pieds de bas qui paraissent clairs, sans attendre que le trou apparaisse, non seulement facilitera votre tâche mais prolongera davantage la durée de vos bas.

Enlever en entrant à la maison, le soir, la robe de rue ou de bureau et endosser une petite robe lavable réduira non seulement vos comptes de nettoyage, mais prolongera la durée de vos toilettes.

Ne remplissez pas la bouilloire si vous mettez chauffer de l'eau pour une tasse de thé. Une tasse d'eau chauffera en cinq minutes au plus, une pleine bouilloire en prendra trente. Autant de gaz ou d'électricité économisée.

Usine australienne entièrement dirigée par des femmes

A Melbourne, une usine pour la construction mécanique, entièrement dirigée par des femmes, est maintenant dans sa 4e année de production. Cette usine fabrique certaines pièces pour les mitrailleuses Bren et autres.

Ces femmes, dont l'âge varie entre 25 et 40 ans sont toutes machinistes de première classe et font elles-mêmes la réparation de leurs machines. La plupart d'entre elles n'avaient jamais occupé d'emploi avant la guerre.

Vitamines et minéraux jetés dans l'évier

Dieu sait qu'il peut s'en passer, mais que de minéraux et de vitamines l'évier reçoit chaque jour dans les cuisines où l'on jette l'eau des pommes de terre, des carottes, épinards, navets, etc. Il en est ainsi des boîtes de conserve. L'eau qu'elles contiennent est enrichie de nombreux minéraux et vitamines volés aux légumes qu'elle recouvrait. Alors, parmi vos bonnes résolutions du mois... Songez aux bonnes soupes et sauces que vous obtiendrez à l'avenir en y incorporant cette eau de légumes et combien plus riches en valeur alimentaire elles seront.

Les jabots



Des jabots tombant en cascade ou finement plissés ajoutent à la grâce de nos ensembles et adoucissent la sévérité de nos tailleurs. Ils font partie intégrante de nos blouses ou sont des accessoires qui donnent de la fraîcheur à nos vêtements.

Recette du mois

Morue à la portugaise

- 2 1/2 livres de morue fraîche
- 3 oignons moyens
- 4 ou 5 tomates moyennes
- 1/2 tasse de riz
- 1 tasse de bouillon
- 1 tasse de d'huile
- beurre, 1 gousse d'ail
- persil, sel et poivre.

La morue doit être divisée en morceaux ou tranches pesant 1/2 livre chacun. Mettre dans la poêle à frire avec l'huile et le beurre, l'oignon frit, les tomates sectionnées, l'ail, le riz bouilli 10 minutes et bien égoutté et le persil. Assaisonnez de sel et de poivre, recouvrez hermétiquement et cuisez 10 minutes, enlevez le couvercle et laissez cuire de 8 à 10 minutes de plus. Servir.

Pour dépecer un poulet

1. Laver, essuyer et flamber la volaille.
2. Séparer les pattes du corps en coupant à la jointure de la cuisse.
3. Séparer le pilon de la cuisse à la jointure du genou.
4. Enlever les ailes. Couper la peau autour de l'aile du côté du corps et tirer en arrière pour démembrer. Couper le bout des ailes et le conserver pour faire de la soupe ou de la sauce.
5. Couper les côtes en travers, de chaque côté, pour séparer le dos de la poitrine. Séparer le dos en deux et couper chaque morceau par la moitié.
6. Couper l'os de la poitrine avec des ciseaux afin de pouvoir la diviser en deux.



Contre Maux de Tête Névralgies La Grippe Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Cours sur la confection du vêtement féminin

Les Ecoles d'Arts et Métiers fondent l'Ecole de Mode et de Confection de Montréal

L'hon. Omer Côté, secrétaire provincial, vient d'autoriser l'ouverture de l'Ecole de mode et de confection de Montréal fondée par les Ecoles d'Arts et Métiers de la province de Québec. Les cours du jour qui s'y donneront sur la confection du vêtement féminin s'ajouteront à ceux qui existent déjà depuis quelques années à la section féminine de l'Ecole d'Arts et Métiers de Maisonneuve.

Les matières au programme sont l'anatomie, le dessin à vue, le croquis de mode, l'histoire du costume, l'harmonie des couleurs, les textiles, les plans et tracés des patrons, le drapage, l'assemblage et le montage, la coupe et la couture.

L'Ecole de mode et de confection de Montréal s'ajoute aux quarante Ecoles d'Arts et Métiers et centres d'initiation artisanale répandus dans la plupart des villes industrielles de la province, et complète leur programme d'enseignement qui pourvoit à la formation générale et à la spécialisation des futurs techniciens par des cours théoriques et pratiques sur tous les métiers qualifiés et semi-qualifiés.

M. Gabriel Rousseau, directeur général des Ecoles d'Arts et Métiers, a confié la direction de l'Ecole de Mode et de confection de Montréal à M. Gérard Le Testut, diplômé du McDowell Institute, de New-York, autrefois professeur à la section de coupe et de confection de l'Ecole

de l'Arts et métiers de Maisonneuve.

La nouvelle école occupera deux salles spacieuses dans l'immeuble récent qui abrite présentement l'Ecole provinciale d'avionnerie et où s'établira bientôt l'Ecole des Métiers de la construction. Environ cinquante élèves pourront suivre les cours théoriques et pratiques du jour de l'Ecole de mode et de confection de Montréal qui ouvrira ses portes aussitôt que le nombre des inscriptions le justifiera.

On peut obtenir tout renseignement supplémentaire en s'adressant, soit à l'école, 2275 est. rue Laurier, tél.: FA. 1124, tous les jours de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h., et le soir, de 7 h. 30 à 9 h., soit au bureau d'admission des Ecoles d'Arts et Métiers, 35 ouest, rue Notre-Dame, tél.: BE. 2858, de 9 h. a. m. à 5 h. p. m.

Les hommes haïssent la vérité qui les reprend; ils ne veulent pas la connaître, de crainte qu'elle ne les juge.

Recommandez toujours le fameux sirop

VITALGINE

en vente partout.

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

100%

de notre personnel appartient au

Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

Récapitulation du résultat à Arvida

Nombre de bureaux de votation, 8;
Eligibles, 4,226;
Nombre de votes enregistrés, 4,021;
Ont voté pour l'International Union of Aluminum Workers, local 22022, 435;
Ont voté pour le Syndicat national des travailleurs de l'aluminium d'Arvida, 2,696;
Ont voté pour United Steelworks of America, local 3462, 855;
Bulletins nuls, 35;
Total, 4021.
(Signé) Liguori Pépin, surveillant de l'élection et représentant du Conseil des relations ouvrières en temps de guerre (Québec).

Nouvelles du mouvement

(Suite de la page 5)

Syndicat du caoutchouc

Résultat des élections au syndicat catholique national du caoutchouc de Granby Inc.:
Président, Léon Cabana; vice-président, R. Ferland; sec.-archiviste, P.-E. Guertin; sec.-financier, Hector Demers; sec.-trésorière, Mlle E. Boisvert; conseiller, F. Lavallée; sentinelle, J. Brodeur; délégués au conseil central, L. Cabana, H. Demers et P.-E. Dancause; commission de finance, R. Normandin, D. Robillard et A. Boudreault.

Activités syndicales à Valleyfield

"L'étude des problèmes sociaux est d'un intérêt vital pour les ouvriers. Ils ont besoin de connaître où peuvent les conduire les systèmes actuels: socialisme, communisme, libéralisme économique et capitalisme.

"Ils ont besoin de voir clair là-dedans, car les sollicitations sont nombreuses, chacun de ces systèmes veut des adeptes, et aujourd'hui l'ouvrier ne peut plus rester indifférent dans son coin. Par ailleurs, il est nécessaire que l'ouvrier de religion catholique sache ce que l'Eglise, par la voix des papes, réclame depuis longtemps pour le bien-être des ouvriers".

Voilà ce que déclarait l'aumônier des syndicats nationaux de Salaberry de Valleyfield, M. l'abbé O. Vaillancourt, en commentant la fondation du cercle d'étude Mgr-Langlois. Ce cercle se réunit tous les mercredis soirs (le premier mercredi du mois excepté), à 8 h., au local des syndicats nationaux, 46 rue St-Laurent.

Les coiffeuses

Le syndicat des barbiers-coiffeurs (section des coiffeuses) s'est choisi un nouveau bureau de direction. Mme Hervé Legros a été élue présidente; Mlle M.-J. Duhaime, vice-présidente; M. Bruno Rougeau, sec.-financier; Mme Bruno Rougeau, sec.-archiviste; M. Donat Poirier, sentinelle.

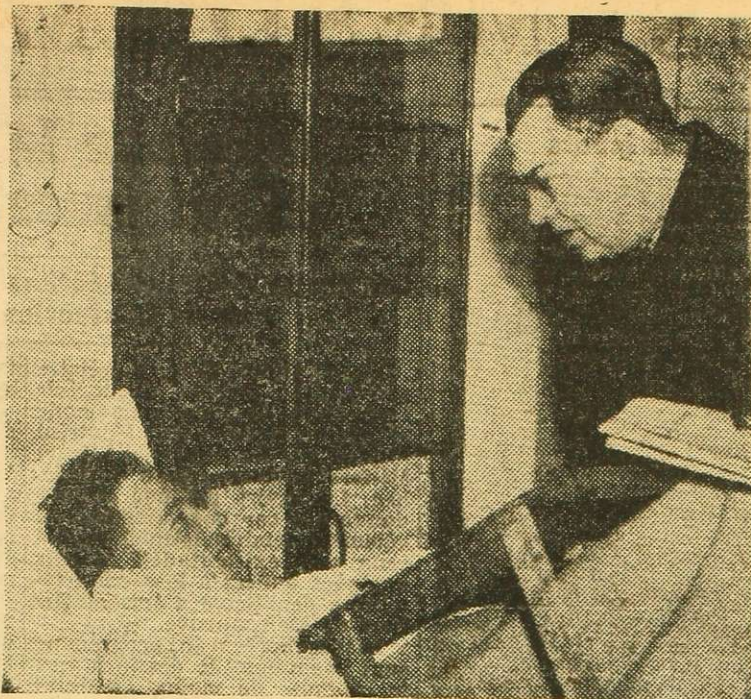
Soirée d'amateurs

Une soirée d'amateurs organisée par les syndicats nationaux de Salaberry de Valleyfield a eu un brillant succès. M. Alfred Landry, président du conseil central, présidait la réunion à laquelle assistaient également: S. E. Mgr J.-A. Langlois, évêque du diocèse; Mgr P.-E. Léger, Me Albert Lemieux, député à l'Assemblée législative; les abbés J. Viau, L. Bélanger, S.-E. Théoret, E. Laberge, E. Lepage, F. Amyot et plusieurs autres invités d'honneur. M. Victorin Maher agissait comme maître de cérémonie.

La Fédération des barbiers-coiffeurs

Une assemblée de la Fédération des barbiers-coiffeurs a eu

M. Martin rend visite aux soldats canadiens



Au cours du voyage qu'il fit à Londres pour assister au Congrès international du Travail, M. Paul Martin, M.P., adjoint parlementaire de l'hon. Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail, visita les hôpitaux de l'armée canadienne outre-mer. On le voit ici en compagnie du soldat H.-A.-C. Stickland, de Vancouver, C.-C. M. Martin, qui habite Windsor (Ont.), et qui représente aux Communes le comté d'Essex-Est, rapporta d'Angleterre six calepins remplis des noms et adresses des proches parents des militaires canadiens dont il fit la connaissance outre-mer. Il a l'intention d'écrire à toutes ces familles.
(Photo de l'armée canadienne outre-mer)

lieu à Québec, à l'édifice des syndicats catholiques, rue Caron, sous la présidence de M. P.-E. Cabana. La principale question à l'étude était celle de l'établissement d'une école de barbiers et coiffeurs spécialisés. L'aide financière du gouvernement de la province sera demandée pour la réalisation de ce projet qu'étudie un comité dont font partie M. l'abbé Charles-Omer Garant, Mme Donat Ricard et M. Raymond Colson. Le congrès de la Fédération des barbiers et coiffeurs de la province aura lieu cette année à Valleyfield.

Soirée intime

Une soirée intime et récréative organisée par l'Union catholique des compagnons barbiers, conjointement avec le syndicat catholique des maîtres-barbiers et coiffeurs, a eu lieu à l'hôtel Victoria. On remarquait parmi les invités d'honneur: MM. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du syndicat des compagnons barbiers; J.-A. Ferland, président du Syndicat des maîtres-barbiers et coiffeurs; Alp. Robitaille, président de l'Union des compagnons barbiers, qui agissait comme maître de cérémonies, et Mme Donat Ricard, vice-présidente de la Fédération et présidente du syndicat des coiffeurs des Trois-Rivières.

Il y eut un banquet groupant quelque deux cents convives. Plusieurs des invités d'honneur y portèrent la parole. Par suite de circonstances incontrôlables, M. Cabana ne put être présent.

Conseil central des Trois-Rivières

"La stabilité des travailleurs au travail intéresse au plus haut point les syndicats nationaux. Il y a sans aucun doute les questions de salaires qui nous préoccupent, disait M. Tellier, organisateur, à une séance du conseil central, mais il y a aussi une foule d'autres questions d'importance pour les ouvriers. La stabilité en est une. Depuis de nombreuses années, nous avons travaillé ferme pour obtenir des législations tendant à protéger les ouvriers au travail et à les maintenir à leur poste contre toutes les tentatives de congédiements abusifs. Grâce à ces lois et à l'intervention des syndicats, plusieurs ouvriers congédiés indûment ont été repris et ont contribué à établir une jurisprudence et une suite de faits tout à l'avantage du travailleur".

Comité d'étude

Le conseil central a nommé MM. Donat Deshaies, Lionel Poisson et P.-H. Nobert au comité d'étude du volume *La Restauration sociale*, qui constitue le compte rendu des cours et conférences de la XXIIe session des Semaines sociales du Canada tenues à Ottawa en septembre dernier. Le comité fera rapport au conseil et provoquera la discussion sur les sujets traités lors de cette session.

Fédération nationale catholique du textile

Une assemblée de la Fédération nationale catholique du textile a eu lieu à Montréal, sous la présidence de M. Honoré d'Amour. M. Gaston Ledoux agissait comme secrétaire, et l'on remarquait la présence de M. l'abbé Alphonse Allard, aumônier de Drummondville, et de M. l'abbé Roland Frigon, de St-Hyacinthe.

Parmi les décisions prises citons les suivantes: engagement de M. Charles-Edouard Faucher comme organisateur adjoint; tenue d'une journée d'étude à Drummondville les 7 et 8 avril, à laquelle serait invité le R. P. J. Cousineau, S.J.; acquisition de cinq cents boutons insignes de la C.T.C.C., pour fins de propagande.

Fondation d'un nouveau conseil central

Plus de cinquante délégués ont assisté dernièrement à la fondation du conseil central des syndicats catholiques de Rimouski. La réunion était sous la présidence de M. Lauréat Morency, délégué de la C.T.C.C. Après une étude de la constitution du nouvel organisme, les délégués se sont choisis un bureau de direction pour l'année fiscale qui se terminera le 30 avril de chaque année. Voici le résultat des élections: président, M. Thomas Alexandre, de Priceville; 1er vice-président, M. Emile Thériault, de Rimouski; 2e vice-président, M. Louis Longchamp, de Rimouski; sec.-archiviste, M. F.-X. Légaré, de Rimouski; trésorier, M. Léo Bastille, des Trois-Pistoles; sec.-financier, M. Léopold Vézina, de Matane; sergent d'armes, M. Adrien Lantagne, de Priceville; aumônier, M. l'abbé Théodule Desrosiers.

L'élément oublié

(The Forgotten Factor)

Des foyers plus sains, de meilleures relations entre ouvriers et patrons, une entente entre les deux grandes races, voilà ce que prône "The Forgotten Factor", c'est-à-dire "L'élément oublié", drame ouvrier en trois actes, qui a été présenté à Montréal, à l'auditorium Sun Life, sous les auspices du Réarmement moral. La plupart des membres du bureau confédéral de la C.T.C.C. ont eu l'avantage d'assister à une avant-première de cette pièce, alors qu'ils furent les invités de M. Bernard Hallward, propriétaire du moulin de pulpe à Desbiens, et qui habite Montréal.

La pièce est en trois actes. Au premier, nous voyons ce qui se passe au foyer du patron qui refuse de traiter ses employés avec justice; au second, nous rendons visite au foyer du chef ouvrier qui déteste le patron.

Le garçon de ce dernier, jeune homme très intelligent, a compris que la cause de la plupart des maux dont nous souffrons aujourd'hui, on la trouve à la maison d'abord où l'égoïsme règne en maître, puis dans les relations entre patrons et ouvriers. Il cherche à obtenir une entente entre son père et le chef ouvrier. Il y réussit au troisième acte, mais non sans quelque peine.

"The Forgotten Factor", joué par d'excellents artistes, est une pièce de théâtre capable d'intéresser l'auditoire le plus difficile. C'est en outre un drame qui provoque de salutaires réflexions.

Notons que la plupart des chants et allocutions qui accompagnèrent la présentation de la pièce furent donnés dans les deux langues.

A l'issue de la soirée, il y eut réception à la résidence de M. Hallward.

Il faut aimer les autres malgré leurs défauts, comme on s'aime soi-même, malgré les siens.

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Encyclique <i>Rerum Novarum</i> , de Léon XIII15 unité
Encyclique <i>Quadragesimo Anno</i> , de Pie XI25 unité
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques15 unité
Éléments de Morale Sociale par E. Delaye, S.J.75 unité
Pour un Ordre Social Chrétien, par Lorenzo Gauchier40 unité
Plans d'Étude sur la Restauration Sociale, Richard Arès, S.J.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)10 unité
Pour Restituer à l'Édifice Social son Équilibre, par par S. Em. le Card. Villeneuve	Gratuit
Syndicalisme Catholique Canadien, par Maximilien Caron, avocat05 la douz.
"Esclave ou Maître chez nous", J.-C. Leclaire, ptre10 unité
"La Déclaration de Philadelphie", par Jean-Pierre Després	Gratuit
"Manuel Populaire d'Action Sociale et Syndicale", par Fédération Cercles d'Étude15 unité
"Causeries radiodiffusées", relatant fondation et réalisations des fédérations affiliées à la C. T. C. C.25 unité
"Pourquoi devons-nous être des Syndiqués Catholiques?", par M. l'abbé Antoine Grenier25 unité
"Petit Catéchisme d'Éducation syndicale". Père Richard Arès, S.J.15
"Catéchisme de l'Organisation Corporative". Père Richard Arès, S.J.25
"La Malfaisance du Capitalisme actuel". Abbé Georges Côté15
Deux Encycliques de S. S. Pie XI, <i>Divini Redemptoris</i> (sur le communisme), <i>Mit Brennender Sorge</i> (sur le national-socialisme)25
TRACTS DE LA C. T. C. C.:	
No 1—"La C.T.C.C., ses Oeuvres et ses Aspirations", par Alfred Charpentier05
No 2—"Le Problème des Salariés... Sa Solution", par M. l'abbé Jean Bertrand05
Ni 3—"Directives et Orientations", par Alfred Charpentier05
No 4—"L'Organisation du Travail de Demain" par Alfred Charpentier	Gratuit
(Les numéros 1 et 3 sont épuisés).	
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier15 unité
Réalisations de la C. T. C. C.	Gratuit
Réalisations de la Fédération nationale du textile	Gratuit
(anglais)	
No 4—"Labour in the Coming Days", by Alfred Charpentier05 each
Interesting articles, by Alfred Charpentier	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan. E. D. Chicanot	Gratuit
(pour Cercles d'Étude)	
Séries complètes du bulletin d'étude "Le Syndicaliste" (années 1940-41; 1941-42)55 par série

L'insulte a été relevée

(Suite de la 1ère page)

Jean s'est solidarisée à la cause du syndicat d'Arvida. Toute la population ne voulait avoir qu'une famille syndicale pour ne faire qu'un avec la même famille sociale de toute la région, un par la mentalité, par les traditions, par les besoins et par les aspirations! Combien cela est profondément humain!

Rien n'est aussi antisocial que ces luttes intersyndicales conduites à la façon des luttes avilissantes des campagnes politiques électorales. Nous ne devons jamais les rechercher dans la C.T.C.C., cependant, tant que le régime actuel nous les imposera, comme à Arvida, Shawinigan et ailleurs, acceptons-les avec confiance et sachons lutter crânement... la récompense sera au bout.

Certes la C.T.C.C. a un grand avenir devant elle!

Observance du dimanche...

(Suite de la 1ère page)

De plus si le salarié est de bonne foi et veut agir suivant les dictées de sa conscience en quittant le lieu de son travail, il est obligé souvent de payer sa fidélité au devoir par la perte de son emploi; s'il est de mauvaise foi, il en prendra à son aise — sous le coup de l'intérêt — avec le respect du dimanche.

De son côté l'employeur n'envisage souvent la question de la sanctification du dimanche qu'en fonction de ses voisins ou de ses concurrents; ce qui veut dire qu'il respectera le dimanche quand ceux-ci auront commencé de le faire!

Répercussions sociales

Et nous arrivons à la concurrence économique non réglementée qui met tant en échec le précepte de la sanctification du dimanche. Les activités qui donnent naissance à cette concurrence sont individuelles, mais les répercussions qui en découlent sont sociales et universelles.

Cette sorte de concurrence irrite la bonne volonté des employeurs honnêtes et réduit à néant toutes les tentatives des salariés pour s'affranchir du joug intolérable du travail du dimanche dans certaines industries comme celle, par exemple, de la boulangerie et dans certains commerces, comme celui du lait. Deux moyens sont à la disposition de tout le monde pour faire disparaître ces obstacles à la sanctification du dimanche: la loi et la réglementation par les intéressés.

La loi civile exige le respect du dimanche et elle fait les mêmes prohibitions que la loi ecclésiastique: Loi fédérale a 7, (Sept.) C. 153; et S.R.Q. chap. 199, n n 3, 4, 9.

En cas de violation de ces lois, quatre catégories de personnes, — les clients, les employeurs, les employés ou le législateur —, peuvent mettre en branle le mécanisme des sanctions prévues par ces lois. Les premiers s'en désintéressent généralement; quant aux seconds on ne peut s'attendre à ce qu'ils

se poursuivent eux-mêmes! Quant aux troisièmes, leur complicité possible, leur impuissance à faire une preuve de violation de la loi et leur statut de subordination vis-à-vis de leur employeur, en vertu de leur contrat de travail, les rendent pratiquement incapables de faire appliquer les sanctions aux violeurs de la loi.

Pour ce qui est du législateur, la passivité des clients, l'inaction forcée des salariés et la culpabilité des employeurs empêchent que la preuve certaine de l'infraction lui soit fournie.

La réglementation

Le second moyen de faire respecter la loi de sanctification du dimanche est celui de la réglementation. Vu, en effet, que les lois civiles et ecclésiastiques défendent certains actes et en permettent d'autres pour la raison du bien commun, il s'ensuit que ce problème du travail du dimanche et fêtes d'obligation, en est un, non pas de défense absolue ou d'exceptions généralisées, mais bien de réglementation par les intéressés, employeurs et employés.

Eux seuls ont la compétence pour fixer les règles de conduite, qui tiendront compte à la fois des exigences du précepte et des tempéraments à y apporter en vertu de l'utilité commune.

Cette réglementation ne peut jamais se faire aussi bien que par la convention collective du travail signée par un ou des employeurs d'un côté et des Syndicats catholiques d'autre part. Ceux-ci et eux seuls ont une doctrine bien définie qu'ils peuvent traduire dans une convention écrite et celle-ci, seule, par sa force contractuelle, par son pouvoir indéfini de stipulation d'engagements et par son extension aux tiers, employeurs et employés réfractaires, une fois que cette convention est devenue décret, peut régler ce problème du dimanche, en établissant des règles auxquelles tous devront se soumettre: clients, employeurs et ouvriers catholiques de bonne ou de mauvaise foi.

Telle est la valeur de la Convention collective aux mains des Syndicats catholiques par



Photo prise le soir de la victoire des syndicats nationaux à Shawinigan. Assis, de gauche à droite: MM. Albert Senécal, organisateur en chef du syndicat de l'aluminium à Shawinigan; Ant. Chagnon, de Montréal, organisateur du tramway; le R. P. Loubier, S.S.S., aumônier de la Fédération nationale de l'aluminium; François Allard, président du syndicat; Jean Clément, vice-président du syndicat; Donat Cloutier, secrétaire-archiviste; Emmanuel Paquette, secrétaire; Roger Marchand, trésorier. Debout: MM. Julien Gervais, ex-président; Armand Lord, Albert Gagnon, Gédéon Lacombe, Maurice Courchesne, Alphonse Hoult et Albert Bril, directeurs du syndicat.

rapport au respect du dimanche. En réglementant le temps du travail, en déterminant, dans son contenu, ce que peut permettre la loi ecclésiastique pour servir l'utilité commune, la convention collective moralise la concurrence économique, proclame le droit de propriété de Dieu sur son dimanche, et contribue à conserver à notre société canadienne son caractère chrétien qu'elle doit garder.

Finies les divisions dans l'Aluminium

Un message de M. Léo Hubert

"Presque tous les ouvriers de l'aluminium à Shawinigan et à Arvida, — 95 pour cent, — ont voté, lit-on dans la dernière livraison du journal *Halte-là!* C'est une preuve accablante que tous les ouvriers ont confiance dans l'union pour défendre leurs intérêts. Ceux qui ont prétendu que pas plus de 40 pour cent de ces ouvriers ne voulaient d'union attrapent un démenti catégorique.

"Et l'Aluminum Co. devra, à l'avenir, tenir compte de ce fait: la quasi totalité de ses employés ont décidé de traiter collectivement et non individuellement avec elle..."

"C'est aussi un autre fait que par une écrasante majorité, les ouvriers ont choisi le Syndicat national. C'est encore un autre fait important que la plupart de ceux qui ont voté C.I.O. ou Internationale se rallient loyalement, sincèrement, au Syndicat.

Aucune irrégularité

"Il reste bien quelques fanatiques pour excuser la défaite des unions américaines en disant que le vote n'a pas été honnête et que le Syndicat a volé sa victoire. Mais la menace de contestation n'effraie personne. Car tous savent avec quelles précautions le vote a été pris pour éviter la moindre fraude et la plus petite erreur. Tous savent que les représentants du C.I.O. et de l'Internationale dans les polls ont tous signé une déclaration certifiant qu'aucune irrégularité n'avait été commise..."

Devoir de se rallier

"Le Syndicat est sorti victorieux par une majorité incontestable.

"Tous les ouvriers ont maintenant le devoir de se rallier et de former un seul groupe solide pour se protéger..."

"Si vous voulez que le Syndicat réalise 100 pour 100 de son programme, il faut que 100 pour 100 des ouvriers le soutiennent, collaborent pleinement".

Ce sont là les principaux passages d'un intéressant message signé par M. Léo Hubert, président du Syndicat.

Chroniques sportives

Comment l'ouvrier emploie-t-il ses loisirs?

Voilà une question importante que chacun devrait se poser. Si on le faisait, il est probable qu'on serait porté à réfléchir davantage et, de cette façon, à améliorer notre situation en faisant un meilleur usage de nos moments de loisir. Ne conviendrait-il pas que les gouvernants, que les autorités compétentes songent aussi à ce problème? Ils réaliseraient peut-être davantage l'importance d'encourager et d'aider les associations et les organisations ouvrières qui s'occupent des loisirs des ouvriers.

Nous vivons, hélas! dans un siècle où les moments de réflexion sont bien rares. On agit beaucoup mais on pense peu. Et quand on pense, quand on projette, c'est beaucoup plus pour son propre bien à soi exclusivement: nous oublions le bien commun.

Ce tableau n'est pas exagéré. Il est exact. Le travail en série, le manque de sécurité, pour ne nommer que ces deux facteurs, contribuent à rendre l'ouvrier apathique et produit chez lui un engourdissement intellectuel contre lequel il doit réagir, avec le concours de ses patrons et des organisations ouvrières. Celles-ci réclament la limitation des heures de travail et des congés payés. Mais il faut savoir utiliser ses loisirs et c'est ce dont nous parlerons dans la chronique du mois prochain, sous le même titre.

Warren, le meilleur lanceur de l'internationale

Les statistiques officielles que nous recevons de la Ligue Internationale nous révèlent que Tommy Warren, du Royal, a été le lanceur qui a obtenu la plus basse moyenne des points enregistrés par partie, soit 1.83. Nous voyons ensuite les noms d'Andy Hansen, du Jersey-City, avec 1.89. Phil Page, du Newark, avec 2.10, Woody Crowson, du Toronto, avec 2.41, Bill Trotter, du Rochester, avec 2.55, Alex Mustaikis, du Toronto, avec 2.57, Ken Miller, du Jersey-City, avec 2.69, Bob Malloy, du Syracuse, avec 2.76, Al Jarlett, du Toronto, avec 2.78, Tom Sunkel, du Royal, avec 2.79, Kemp Wicker, du Rochester, avec 2.80.

Voici maintenant la liste des quelques meilleurs lanceurs dans les différents domaines du monticule: le plus de victoires: "Red" Embree, Baltimore, 19; Al Jarlett, Toronto, et Walter Wilson, Buffalo, 18; Ken Holcombe, Newark, et Alex Mustaikis, Toronto, 17. Le plus de manches lancées: Hod Lisenbee, Syracuse, 248; Wilson, Buffalo, 236; Embree, Baltimore, 225; John Beber, Syracuse, 224. Le plus de retraits au bâton: Embree, Baltimore, 225; John Maldovan, Newark, 147; Wilson, Buffalo, 132; Solcombe, Newark, 123; Frank Hiller, Newark, 113; Jean-Pierre Roy, Roch.-Montréal, et Henry Oana, Buffalo, 112. Le plus de blanchissages: Oana, Buffalo, et Hiller, Newark, 6; Mustaikis, Toronto, et Trotter, Rochester, 5; Embree, Baltimore, et Kemp Wicker, Rochester, 4; Floyd Bevans, Mel Queen, Newark, Mike Roscie, Wilson, Buffalo, Ken Miller, Jersey-City, Al Jarlett, Toronto, 3.

Comme on peut le constater par la liste ci-dessus, "Red" Embree s'est fort distingué et un de ses principaux exploits a été de réussir 225 retraits au bâton en 225 manches, soit une moyenne d'un par manche.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

PRETS

Les demandes de prêts de tous ceux qui peuvent assurer le remboursement dans un délai raisonnable reçoivent toujours à nos succursales ce bon accueil qui est une tradition dans cette banque.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: Montréal
221 ouest, rue St-Jacques
320 succursales et bureaux

Le Problème des salariés

Sa solution par

Jean BERTRAND, ptre
Aumônier général de la C.T.C.C.
En vente: Au Service de Librairie de la C.T.C.C.

Prix: \$0.05 l'unité; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille.

Les Syndicats Catholiques en progrès

(par J.-Henri Béliveau)

"Les choses que l'on bâtit sans compter avec le temps, le temps ne les respecte pas".

Les pionniers du syndicalisme et leurs braves et courageux successeurs ont compris ce vieil axiome, voilà pourquoi ils ont compté avec le temps, pour charpenter solidement la haute structure de leurs syndicats et de leurs fédérations; aussi le temps respecte ce qu'ils ont édifié de beau, de grand, d'utile. Ces hommes d'action exemplaires savaient aussi que "tout vient à temps à qui sait attendre". A leur travail pénible, à leur dévouement inlassable, ils ont su joindre la patience, la persévérance et la confiance.

Après 25 ans d'efforts

Aujourd'hui, après 25 ans d'efforts constants de travail pénible, d'épreuves, de contradictions courageusement surmontées, près de 70 mille membres prennent place dans les rangs du mouvement syndical; ces membres sont groupés en 270 syndicats, lesquels sont affiliés à 15 Fédérations diverses.

Ces 15 Fédérations font partie de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Ce puissant organisme actionné par des hommes de haute valeur intellectuelle et morale publie un journal *Le Travail*, un journal d'idées pleines de lumière, et on peut dire de lui qu'il "combat le bon combat".

85 cercles d'étude sont fondés pour permettre aux gens du peuple de s'instruire et de s'orienter dans leurs différentes sphères d'action.

D'autres entreprises

Voilà qui dépasse les plus belles espérances des promoteurs zélés des Syndicats catholiques chez nous. Voilà aussi de quoi faire voiler la face des faux prophètes, des défaitistes, des vaincus à l'avance qui se sont moqués, qui ont ri et ont annoncé la chute prochaine du syndicalisme dans notre province.

Il n'y a pas que les Syndicats catholiques qui marchent à pas fermes sur la voie du progrès. Nous avons bien d'autres entreprises à caractère économique et social; telles nos organisations agricoles, nos coopératives, nos caisses populaires, nos comptoirs coopératifs, etc., qui fonctionnent admirablement bien et qui démontrent le bel esprit d'initiative de nos nôtres.

Du côté de Rome

Plus qu'en tout autre temps, on se rend compte que la lumière vient du côté de Rome, et qu'il est plus avantageux d'écouter les conseils de nos chefs.

Cours par correspondance sur les coopératives d'habitation

Ottawa, 28 février. — La première leçon d'un cours par correspondance sur les coopératives d'habitation laisse aujourd'hui les bureaux du centre social de l'Université d'Ottawa, annonce le R. P. Gustave Sauvé, O.M.I., directeur.

Ce cours est le troisième à être lancé par le centre social. Le premier, en marche depuis novembre 1943, étudie la nécessité, la nature et les principes de la coopération. Le second traite de l'existence et du fonctionnement des Caisses populaires Desjardins.

Comme ses prédécesseurs, le cours sur les coopératives d'habitation comprend douze leçons accompagnées chacune d'un questionnaire.

A tous ceux qu'intéressent le problème du logement et sa solution la plus adaptée à la famille canadienne-française, ce cours sur les coopératives d'habitation sera un guide sûr, en même temps que complet.

La C.T.C.C. est libre de toute attache politique

"La mésalliance C.I.O.-C.C.F. est la pire déviation de sa fin naturelle que pouvait se permettre tout mouvement syndicaliste ouvrier, et c'est le cas du Congrès canadien du travail", déclarait M. Alfred Charpentier, le mercredi 21 février, dans une causerie qu'il prononçait devant les membres du club Kiwanis-St-Laurent, à Montréal.

"La fin naturelle du syndicalisme ouvrier, dit-il, est d'organiser la profession dans l'industrie à côté et au-dessus des partis politiques, afin que sa mission ne soit jamais interrompue par les violentes cultes périodiques des partis politiques des temps modernes.

"Être constamment libre de

spirituels d'abord, et ensuite de nos sociologues avertis, de nos économistes compétents, de nos journalistes éclairés et de nos officiers supérieurs avisés dans le mouvement syndical que de prêter l'oreille aux harangues des étrangers qui ne partagent pas nos croyances religieuses, qui n'ont pas notre mentalité, qui ne comprennent rien à nos problèmes et qui ne travaillent que pour leur propre intérêt sans connaître les nôtres, ni se soucier d'eux.

Rien n'est plus précieux pour nous que le temps, et rien n'est moins estimé. — Saint Bernard.

Un bel éloge de l'ouvrier canadien

"Une récente tournée de deux mois sur les fronts de bataille de l'Italie et de l'Europe occidentale m'a démontré clairement que, non seulement sur tous les théâtres de guerre les Canadiens font leur part et plus que leur part pour le succès de la campagne européenne contre un ennemi désespéré et endurci, mais qu'une grande proportion des honneurs pour les succès remportés jusqu'ici doit aller aux hommes et aux femmes canadiennes qui ont forgé et forgent encore les instruments de la victoire".

C'est ainsi que s'exprime le colonel F. X. Jennings, le directeur des relations extérieures de l'armée, revenant des champs de bataille européens.

"De tous les côtés", dit-il, "de la part des alliés comme de celle de l'ennemi, j'ai entendu les plus grands éloges de la valeur et de la détermination de nos soldats, de même que de l'excellence des armes, des munitions et des véhicules dont ils se servent".

Moins de grèves

Ottawa. — Les grèves et lockouts en 1944 ont occasionné une perte de temps de 51.8 p.c. moindre qu'en 1943, d'après les chiffres rendus publics par le ministère du Travail.

toute attache politique est donc le parti le plus sage à prendre, pour faire avec autorité en influence les représentations nécessaires en faveur de la classe ouvrière et ainsi faire librement — ce qui est admis — de l'action politique non partisane. C'est l'attitude de la C.T.C.C."

LE RÉTABLISSEMENT DE NOS VÉTÉRANS

Première d'une série de trois annonces sur le crédit de réadaptation



Le Crédit de Réadaptation

EXPLICATION DE CETTE ALLOCATION

En élaborant son programme de rétablissement des militaires dans la vie civile, le Parlement canadien s'est rendu compte qu'il doit y avoir des allocations pour répondre à des besoins variés. Pour un grand nombre d'ex-militaires, pour les plus jeunes en particulier, le moyen le plus efficace de rétablissement est un cours de formation professionnelle ou un cours d'études universitaires. D'autres préféreront bénéficier des avantages de la loi du rétablissement rural ou semi-rural, soit pour se livrer exclusivement à l'agriculture, soit pour s'installer sur un petit lopin de terre tout en occupant un emploi régulier. Cette dernière combinaison sera pour plusieurs la solution de leur problème de rétablissement. Dès le début de la guerre on a adopté la législation nécessaire à cette fin.

UN AUTRE GROUPE CONSIDÉRABLE

Il y a, cependant, un groupe très considérable de vétérans qui n'ont pas besoin de formation professionnelle ou universitaire et qui ne peuvent se prévaloir des avantages de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Après avoir passé des mois et même des années dans les services armés, ces vétérans ont aussi besoin d'assistance. Il y en a qui seraient aujourd'hui propriétaires de leur maison s'ils n'avaient pas fait de service militaire. Il y en a qui possèdent une résidence, mais qui n'ont pu l'entretenir convenablement. D'autres ont vendu leur compte mercé pour s'enrôler et veulent le reprendre; il y en a enfin qui désirent se mettre en affaires à leur compte mais qui ont besoin d'aide pour réaliser leur projet. Le crédit de réadaptation est destiné à venir en aide à cette catégorie de vétérans. C'est surtout un avantage offert à ceux qui ne bénéficient pas des cours de formation ou des avantages du rétablissement rural ou semi-rural.

LE CRÉDIT EST VERSÉ EN VERTU DE LA LOI DES INDEMNITÉS DE SERVICE DE GUERRE

Le crédit de réadaptation est versé en vertu de la même loi que la gratification de service de guerre. Ce n'est pas un prêt mais une allocation pure et simple, payable au vétéran qui remplit les conditions voulues et qui décide de ne pas réclamer d'assistance pour suivre un cours de formation professionnelle ou universitaire et de ne pas se prévaloir des avantages offerts par la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Ce crédit peut être employé n'importe quand, mais au Canada seulement, dans les dix ans qui suivent la présente annonce. On appelle cette allocation un "crédit" parce que c'est une somme qui est à la disposition du vétéran dans les livres du Ministère pour une période de 10 ans, tant que le vétéran ne l'a pas employé pour fins de rétablissement.

COMMENT RÉCLAMER LE CRÉDIT DE RÉADAPTATION

Le crédit de réadaptation est un montant égal à la gratification de base, qui est de \$7.50 pour chaque période de 30 jours de service dans l'hémisphère occidentale et de \$15.00 pour chaque période de 30 jours de service outre-mer. Ce montant est calculé par le service armé dont le vétéran faisait partie. Pour cette raison, il faut d'abord que le vétéran demande sa gratification de service de guerre. Quand le vétéran a reçu l'état indiquant le montant de sa gratification de base, il peut alors demander son crédit de réadaptation au ministère des Affaires des anciens combattants au moyen d'une formule que l'on peut se procurer aux bureaux régionaux de ce Ministère. Le vétéran doit adresser sa demande de gratification au service armé dont il faisait partie. On peut se procurer les formules de demande aux dépôts des services armés ou aux bureaux du ministère des Affaires des anciens combattants.

ÉTUDEZ TOUTES LES MESURES AVANT DE FAIRE VOTRE CHOIX

Il importe que le vétéran ait un plan bien défini de rétablissement avant de réclamer son crédit de réadaptation. La réception du crédit de réadaptation enlève au vétéran le droit de se prévaloir des avantages de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants et de recevoir l'assistance financière du gouvernement pour suivre un cours universitaire ou un cours de formation professionnelle; car, en faisant sa demande de crédit de réadaptation, le vétéran renonce aux avantages que nous venons de mentionner. Par ailleurs, les déboursés qui découlent de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et les sommes versées en vue d'un cours de formation professionnelle ou universitaire sont déduites du crédit de réadaptation. Ne réclamez pas votre crédit de réadaptation avant d'avoir pris en considération les autres mesures de rétablissement. Les fonctionnaires de notre Ministère sont à votre disposition pour vous aviser à ce sujet.

FINIS POUR LESQUELLES ON PEUT EMPLOYER LE CRÉDIT

- Le Ministère peut autoriser l'emploi du crédit pour les fins suivantes:
- (a) Pour aider à devenir propriétaire d'une maison;
 - (b) Pour aider à construire une maison;
 - (c) Pour aider à réparer ou à moderniser une maison;
 - (d) Pour acheter du mobilier et des effets de ménage;
 - (e) Pour acheter des outils, des instruments ou du matériel pour la pratique d'une profession ou d'un métier;
 - (f) Pour constituer un capital de roulement en vue d'une entreprise commerciale ou de la pratique d'une profession;
 - (g) Pour acheter un fond de commerce;
 - (h) Pour payer la prime d'une assurance établie par le Gouvernement du Canada;
 - (i) Pour acheter le matériel requis pour des cours d'études ou de formation professionnelle.

Pour les articles (a), (b), (d) et (g) ci-dessus, le vétéran doit fournir \$1.00 pour chaque montant de \$2.00 qu'il prend sur son crédit de réadaptation. Si l'expérience prouve qu'il est nécessaire d'autoriser l'emploi du crédit à d'autres fins, la chose est prévue par la loi.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU LE PLUS VOISIN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS.

Publié par autorité de l'hon. Ian A. Mackenzie, Ministre des Affaires des anciens combattants.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

CETTE ANNONCE FAIT PARTIE D'UNE SÉRIE. DECOUPEZ-LA ET ENVOYEZ-LA A UN MILITAIRE OUTRE-MER.